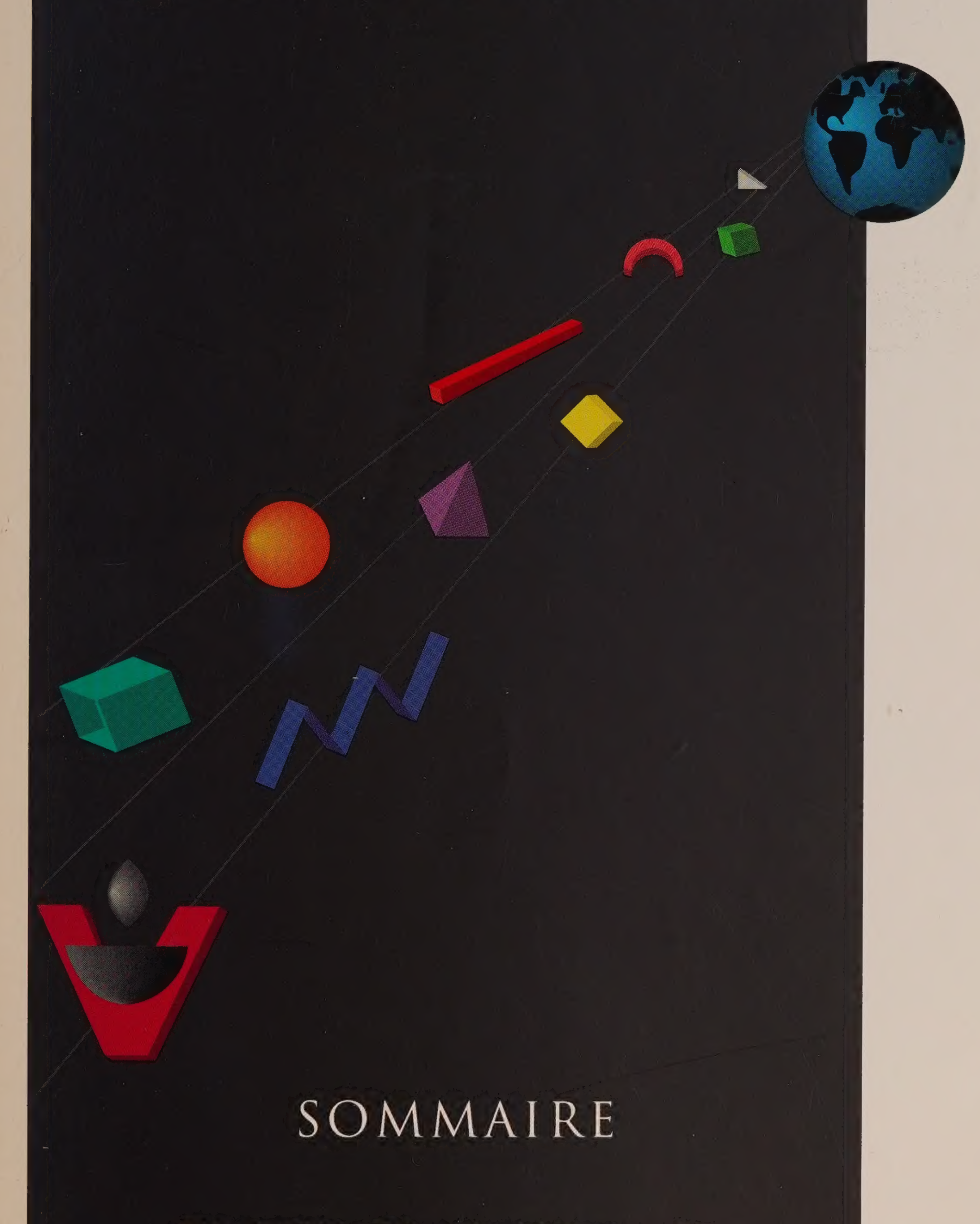
VISION 2000 :
QUALITÉ ET POSSIBILITÉS



SOMMAIRE

EXAMEN DU MANDAT DES
COLLÈGES DE L'ONTARIO


LIBRARY
SEP 17 1991
University of Toronto

VISION 2000 :

QUALITÉ ET POSSIBILITÉS

SOMMAIRE

RAPPORT FINAL DE VISION 2000
EXAMEN DU MANDAT

«Quel aspect devrait avoir le réseau des collèges en l'an 2000 et comment pouvons-nous atteindre ce but à partir de la situation actuelle?»



ISBN 0-7729-7303-2

Pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport, s'adresser au :

Conseil ontarien des affaires collégiales
790, rue Bay, 10e étage,
Toronto,
Ontario
M5G 1N8
(416) 965-4234
(416) 965-8441 (fax)

This report is also published in English

Table des matières

Sommaire

Sommaire

1 Introduction

Vision 2000 : Qualité et possibilités traite des façons de garantir la qualité de l'enseignement professionnel dispensé par le réseau collégial ontarien et d'accroître les possibilités offertes aux étudiants de participer à cette formation. Le rapport montre ce que peuvent faire les collèges pour que la province se dote de la main-d'oeuvre spécialisée et adaptable dont elle a besoin pour prospérer dans l'économie globale. La mission des collèges consiste aussi à contribuer à l'enrichissement personnel de leurs étudiants pour en faire des citoyens bien informés, productifs et conscients de leurs responsabilités sociales.

Le rapport est rédigé dans l'optique de ce que sera la situation en l'an 2000, lorsque le réseau rénové et revitalisé des collèges d'arts appliqués et de technologie jouera un rôle majeur face à la demande croissante de possibilités de formation professionnelle.

Il est rédigé pour les centaines de milliers d'étudiants qui fréquentent les collèges chaque année, à temps plein ou à temps partiel, et pour les futurs étudiants qui choisiront le réseau collégial pour acquérir une formation adaptée à notre époque et de bonne qualité.

Le rapport final de Vision 2000 est le résultat d'un vaste processus de recherche, consultations et débats à l'échelle de la province, auquel ont participé les groupes qui ont un intérêt dans le réseau collégial : les éducateurs des écoles, collèges et universités, les étudiants, les employeurs et les représentants des syndicats et du gouvernement. Ce processus a été entamé en octobre 1988, lorsque la ministre des Collèges et Universités de l'époque, l'honorable Lyn McLeod, a demandé au Conseil des affaires collégiales (C.A.C.), organisme responsable des politiques et de la planification qui relève du ministère, de concevoir «une vision du réseau collégial en l'an 2000».

Le processus fut mené en collaboration, sous la direction du Comité directeur de Vision 2000, composé de 33 personnes représentant les intéressés du réseau. (On trouvera en annexe A la liste des membres du Comité directeur.) On a confié les travaux de recherche et les consultations à cinq équipes de travail, chacune ayant le soin d'un aspect différent du réseau et de groupes d'intéressés différents. De plus, une sixième équipe regroupait les représentants francophones des cinq autres

équipes, des représentants du ministère des Collèges et Universités (MCU) et du Conseil de l'éducation franco-ontarienne. (On trouvera en annexe B la liste des membres des équipes.)

Le processus de recherche et de consultations comprenait des enquêtes, des réunions de groupe de réflexion, d'autres réunions et entrevues ainsi que documents de recherche et des études commandées. Le processus a donné lieu à des centaines de mémoires provenant de groupes et de particuliers intéressés. Chaque équipe de travail, y compris la sixième équipe, a rédigé son propre rapport et ses propres recommandations.

2 Orientations nouvelles

Cette recherche collective d'une vision du réseau au XXIe siècle traduit la reconnaissance du fait que les collèges sont à un carrefour de leur histoire et qu'un changement s'impose si le réseau doit être en mesure de répondre aux défis de l'avenir. Aux yeux des auteurs de Vision 2000, il s'agit d'un changement fondamental ayant une grande portée. Parmi les principales orientations citées dans le rapport, visant à garantir la qualité et à multiplier les possibilités, nous mentionnerons les suivantes :

- modifier l'orientation des programmes d'études des collèges en donnant plus de poids à la formation générale et aux aptitudes génériques[1] qui aideront les étudiants à se perfectionner et augmenteront leurs chances d'emploi à long terme;
- normaliser les résultats à l'échelle du réseau et revoir régulièrement les programmes pour confirmer la valeur et l'uniformité des programmes sanctionnés par un titre collégial;
- améliorer l'accès et multiplier les chances de réussite de toute une gamme d'apprenants, en particulier ceux qui ont été les moins bien servis dans le passé;
- améliorer les relations entre les écoles, les collèges et les universités pour faciliter le passage de l'un à l'autre et augmenter les possibilités d'accès à la formation supérieure.

3 La transition

Ces orientations, qu'on abordera de façon plus détaillée plus loin dans le présent sommaire, exigeront ce qui suit :

- la refonte du programme d'études menant à un titre collégial, non seulement pour en augmenter le contenu de formation générale et d'aptitudes génériques, mais aussi pour que la prestation des cours soit plus appropriée et plus souple;
- la création d'un conseil de normalisation des programmes et des titres, représentatif des groupes intéressés, pour présider à l'établissement de normes à l'échelle du réseau et surveiller la révision périodique des programmes;

1 La formation générale est définie dans le rapport comme étant l'étude de sujets et de questions, tels que les événements qui touchent le reste du monde ou l'environnement, qui sont essentiels à la vie dans notre culture. Les aptitudes génériques sont définies comme les aptitudes pratiques et essentielles à la réussite personnelle et professionnelle, notamment la langue, les aptitudes à la communication, le calcul, la faculté d'apprendre et de raisonner, les aptitudes interpersonnelles et les rudiments de technologie.

- une méthode d'approche plus positive dans le cas des questions relatives à l'équité en matière d'enseignement, aux relations interraciales, à l'équité d'emploi et aux activités communautaires des collèges;
- la création d'un groupe de travail ad hoc chargé de conseiller le ministre en matière de lignes directrices en ce qui concerne la formation payée à l'unité dispensée par les collèges;
- l'établissement d'un système permettant d'évaluer et de reconnaître, de façon uniforme et équitable, les connaissances et l'expérience antérieures de ceux qui n'étudient plus depuis quelque temps;
- la création d'un organisme provincial visant à promouvoir la coordination entre le système scolaire et le système collégial pour faciliter le passage des étudiants du secondaire au collège;
- la création d'un institut «sans mur» capable de recevoir les étudiants qui désirent poursuivre leur formation au-delà du diplôme collégial;
- la reconnaissance de l'importance de la planification stratégique à l'échelle du réseau pour que les collèges puissent fonctionner comme un réseau, et notamment partager leurs ressources spécialisées;
- plus de régularité et meilleure coordination du financement public des collèges;
- l'accent sur le perfectionnement de ceux qui travaillent dans le réseau collégial, qui opéreront les changements nécessaires dans les salles de classe, les laboratoires et en milieu de travail.

Le facteur le plus important pour que la nouvelle vision du système se réalise est l'engagement au renouveau du réseau collégial de la part du gouvernement ontarien, des collèges eux-mêmes, c'est-à-dire de leur conseil d'administration, leurs administrateurs, le corps professoral et le personnel, ainsi que de la part des autres intéressés. L'esprit de collaboration qui a caractérisé le processus de Vision 2000 doit se perpétuer.

Les auteurs de Vision 2000 estiment que les orientations contenues dans le rapport final reçoivent l'appui des intéressés qui ont confiance dans la capacité des collèges à relever les défis.

4 Évolution du réseau

Le réseau des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario remonte à 25 ans. En 1965, le ministre de l'Éducation, l'honorable William Davis, a créé un nouveau niveau et un nouveau genre d'enseignement dans notre province. Les nouveaux collèges, disait-il, serviraient les secteurs de la population qui avaient été négligés par le système en place : les diplômés des écoles secondaires ne se destinant pas à l'université, les adultes et les jeunes décrocheurs des écoles secondaires.

Les collèges ont donc été créés surtout pour recevoir la génération de l'explosion démographique qui sortirait des écoles secondaires quelques années plus tard. Les nouveaux collèges prodigueraient un enseignement professionnel ou orienté sur l'emploi. Ils serviraient les collectivités locales et collaboreraient étroitement avec les entreprises pour que leurs programmes répondent toujours aux exigences de la nouvelle technologie. Il existerait aussi des liens entre ce nouveau «partenaire» du système éducatif et les écoles et les universités.

Les premiers collèges ont ouvert leurs portes en 1967. De nos jours, le réseau comprend 22 collèges, offrant leurs programmes dans plus de 100 campus répartis dans 60 villes de la province. Un 23[e] établissement, le collège francophone de La Cité collégiale, dans la région d'Ottawa, ouvrira ses portes à l'automne de 1990.

En plus des quelque 95 000 étudiants postsecondaires fréquentant les collèges à plein temps, les collèges comptent 70 000 étudiants inscrits à des programmes de formation à plein temps que l'on ne qualifie pas de programmes postsecondaires (il s'agit de l'apprentissage et de la formation des adultes, qui sont des programmes de courte durée). On estime qu'il faut ajouter à ces chiffres 560 000 étudiants, pour la plupart des adultes de plus de 25 ans, suivant des cours à temps partiel, généralement de nature professionnelle.

Chaque année donc, environ 1 ontarien sur 10 âgé de 17 ans et plus suit un cours dans un collège. Pour illustrer l'ampleur de la croissance récente des effectifs, disons qu'entre 1978 et 1987, les effectifs des programmes postsecondaires à plein temps ont augmenté de 48 pour 100, et des cours à temps partiel, de 44 pour 100.

Plus de 25 000 étudiants obtiennent chaque année un diplôme collégial sanctionnant une, deux ou trois années d'études. Environ 7 000 d'entre eux terminent un programme dans le domaine des arts appliqués (par exemple, éducation des petits, radiotélévision et arts de la mode). Huit mille autres obtiennent un diplôme dans le domaine commercial, par exemple, commerce et administration de bureau. Le département des sciences de la santé décerne tous les ans un diplôme à près de 5 000 étudiants. Quelque 5 000 autres terminent des programmes dans le domaine de la technologie, comme la technologie aéronautique, l'informatique, la technologie biochimique et la technologie électromécanique.

En dehors des programmes dits postsecondaires, les collèges dispensent aussi d'autres types de programmes : éducation de base des adultes, comme les cours de préparation à l'emploi et d'alphabétisation, formation dans les métiers, apprentissage, et des cours d'intérêt général de perfectionnement personnel. Au cours des ans, les collèges ont répondu à la demande de cours de formation de toutes sortes à court terme, subventionnés par la Commission de l'emploi et de l'immigration Canada (CEIC) et le ministère ontarien de la Formation professionnelle; bien souvent, ces cours sont destinés à un groupe d'étudiants en particulier. La plupart des cours payés à l'unité, en dehors de la formation professionnelle de base, sont liés à un emploi particulier; un nombre croissant de cours sont financés par les employeurs eux-mêmes.

Les collèges de la province ont beaucoup de points communs, mais ils ont aussi suffisamment d'autonomie pour se distinguer les uns des autres et choisir leur domaine de spécialisation. C'est le cas du centre de richesses naturelles du collège Sir Sandford Fleming et du programme d'animation de réputation mondiale du collège Sheridan à Oakville. Lorsque les collèges ont vu l'occasion de répondre aux tranformations du marché du travail, ils l'ont saisie en créant des programmes, comme dans le domaine de l'accueil et du tourisme, afin de répondre aux besoins de la population active dans les secteurs en croissance de l'économie.

Les collèges reçoivent la majeure partie de leur financement, environ la moitié de leurs recettes de fonctionnement, du ministère ontarien des Collèges et Universités (MCU). Près de 25 pour 100 des recettes de fonctionnement proviennent du gouvernement fédéral, par l'entremise de la CEIC, et du gouvernement de l'Ontario, principalement par l'entremise du ministère de la Formation professionnelle et du ministère de l'Éducation. La CEIC et le ministère de la Formation professionnelle achètent les programmes de formation directement aux collèges ou en passant par des intermédiaires. Depuis avril 1990, la responsabilité de la formation professionnelle de base est passée du ministère de la Formation professionnelle au ministère de l'Éducation. Le solde des recettes de fonctionnement provient des droits d'inscription (qui représentent environ 10 pour 100) et d'autres sources variées.

Les collèges offrent un éventail de programmes et de cours à toute une gamme d'étudiants. Les collèges ont pris à coeur leur mandat dans toute son ampleur. De nos jours, on peut aller au collège pour apprendre à lire, à piloter un hélicoptère, à danser, à conduire des machines lourdes ou à programmer un robot.

5 Réalités de la vie moderne

Au cours des 25 dernières années, les collèges ont joué un rôle important sur le plan de la formation professionnelle en Ontario. Ils occupent une place unique dans le système éducatif. Les collèges offrent une solution de rechange aux étudiants voulant s'instruire au-delà du secondaire sans aller à l'université. Plus que tout autre établissement pédagogique de la province, ils répondent aux besoins des apprenants adultes qui ont une formation scolaire et des aspirations multiples et variées. Les collèges sont aussi l'établissement public vers lequel se tournent les employeurs et les gouvernements pour la formation des travailleurs.

Créer un nouveau niveau d'enseignement dans toute la province, à partir de zéro, n'a pas été une tâche facile. Dès le départ, les collèges ont eu à faire face à une croissance phénoménale; ils ont dû répondre à la demande de formation dans un cadre en évolution constante, et ils ont dû se tirer d'affaire avec des ressources financières inégales.

La recherche et les consultations de Vision 2000 ont révélé que sous bien des aspects, la mission initiale du réseau collégial n'a pas été réalisée. Ce qui compte peut-être encore plus pour l'avenir des collèges est que leur mandat initial - donner une formation professionnelle aux diplômés du secondaire, donner des possibilités de formation aux travailleurs adultes et servir des collectivités diverses - revêtira encore plus d'importance pour l'Ontario dans les années 90.

Les tendances démographiques et économiques, qui se caractérisent par le vieillissement de la population active, la restructuration industrielle, la révolution technologique et les aptitudes différentes requises pour les nombreux emplois, soulignent la nécessité de se doter d'un réseau collégial dynamique qui offre à toute une gamme d'étudiants un enseignement professionnel de haute qualité et adapté à notre époque. La capacité de s'adapter rapidement à la nouvelle technologie

et à l'évolution du marché en général est devenue un défi de taille pour les employeurs aussi bien que pour les employés.

La plupart des travailleurs ontariens qui devront apprendre les nouvelles technologies et s'adapter aux conditions créées par la restructuration de l'économie et à la concurrence planétaire en l'an 2000 sont déjà sur le marché du travail aujourd'hui. Bon nombre d'entre eux devront se recycler, non pas une fois, mais plusieurs fois au cours de leur carrière.

Le Conseil du premier ministre sur la technologie, le Conseil économique du Canada et d'autres organismes et chercheurs ont tous souligné le rôle essentiel de l'éducation et de la formation à l'avenir. Nous avons besoin de multiplier les possibilités de formation au niveau avancé pour la main-d'oeuvre hautement spécialisée, de formation de base pour relever le niveau des ouvriers non qualifiés et de formation d'adaptation pour aider ceux dont les compétences ne répondent plus à la demande du marché.

6 Le défi du changement

À la lumière de la recherche et des consultations, les auteurs de Vision 2000 conçoivent ainsi les principaux défis auxquels fera face le réseau collégial :

Fournir un enseignement qui constitue une base solide pour permettre aux étudiants de continuer à s'instruire tout au long de leur vie : On se préoccupe de ce que les collèges n'accordent pas suffisamment de place à la formation générale et aux aptitudes génériques. En n'acquérant que des aptitudes spécialisées, on risque d'échouer dans un métier qui ne mène à rien parce que les aptitudes requises dans de nombreux emplois changent rapidement. La formation générale aide les étudiants à comprendre le monde qui les entoure et à savoir comment agir. Les aptitudes génériques, comme la capacité d'écrire et les relations interpersonnelles, aident les étudiants à s'adapter aux changements dans leur travail et leur vie personnelle.

Opérer comme un réseau pour garantir la qualité des programmes : À l'origine, on s'attendait à ce que les collèges constituent un réseau à l'échelle de la province. Or, on reproche couramment aux collèges l'existence de multiples programmes postsecondaires portant le même nom, mais ne donnant pas aux diplômés la même qualification ou les mêmes aptitudes d'un collège à l'autre. Le réseau n'a pas les moyens de confirmer ou de contredire la perception que les variations de programmes sont non seulement le reflet d'adaptations au niveau local, mais de différences de qualité. Ceci s'explique par le fait qu'il n'existait pas de normes ni de processus de révision périodique des programmes à l'échelle du réseau. Par ailleurs, il n'y a pas à proprement parler de planification stratégique à l'échelle du réseau.

Élargir l'accès et multiplier les chances de réussir : La diversité croissante des collectivités, et notamment, le multiculturalisme de l'Ontario, exige de plus en plus que les collèges améliorent l'accès des groupes particuliers. Pour certains - tels que les indigents, les personnes handicapées physiques, les chefs de famille monoparentale, les membres de groupes minoritaires qui ne parlent ni anglais ni français, les autochtones et les analphabètes fonctionnels - il faut une intervention plus

active pour obtenir l'équité d'accès. Il faudra des efforts semblables pour que les collèges jouent le rôle qui leur revient et aider l'Ontario à abolir les inégalités sur le marché du travail auxquelles sont confrontés les femmes et d'autres groupes.

Pour que les collèges puissent renforcer les possibilités d'accès et de réussite d'un plus grand nombre d'étudiants, il faudra multiplier les programmes préparatoires, d'alphabétisme, de langue et autres programmes de même genre. Il a été suggéré que l'un des principaux facteurs de l'abandon des études (40 pour 100 des étudiants au niveau postsecondaire abandonnent leurs études avant d'obtenir leur diplôme) est le fait que les étudiants sont mal préparés aux difficultés que peut présenter un programme collégial sur le plan des études. On a également relevé de grandes différences dans les services d'évaluation et d'orientation d'un collège à l'autre.

Formation des étudiants adultes à temps partiel : La structure des collèges et la formule de financement provincial sont principalement axées sur les étudiants à temps plein de programmes postsecondaires, en général les étudiants qui viennent d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Cette orientation rend difficile aux collèges de fournir les programmes souples et les services d'accès nécessaires au nombre croissant d'apprenants adultes qui retournent aux études après avoir passé quelque temps à travailler. Les étudiants à temps partiel n'ont pas le même choix de cours ni la même gamme de services de soutien que ceux offerts couramment aux étudiants à temps plein.

Par ailleurs, il n'y a pas de système d'évaluation équitable et accessible en ce qui concerne les connaissances et l'expérience antérieures (l'acquis) des personnes entrant au collège. Cela veut dire que les apprenants adultes qui ont quitté le système éducatif depuis quelques années ou qui ont obtenu des titres en dehors de l'Ontario ont souvent de la difficulté à faire reconnaître les connaissances et compétences acquises avant de s'inscrire à un programme collégial.

Préoccupations des employeurs : Les employeurs prétendent que les collèges pourraient jouer un plus grand rôle dans la formation parrainée par les employeurs, mais pour que cela soit possible, il faut que les collèges soient mieux renseignés sur les besoins de l'employeur, mettent l'accent sur les normes des cours, fassent preuve de souplesse en ce qui concerne le programme d'études et l'emplacement où les cours sont donnés et se préoccupent plus de commercialiser leurs capacités de formation.

Forger une large gamme de partenariats : L'incurie du passé a entraîné l'érection de murs plutôt que l'ouverture de portes entre les divers établissements d'enseignement. Des établissements particuliers se sont efforcés de nouer des liens avec d'autres organismes du monde de l'éducation, mais jusqu'à récemment très peu de mesures ont été dictées par la province dans ce domaine.

Il faut établir des liens plus étroits entre les écoles et les collèges pour faciliter la transition aux diplômés des écoles secondaires qui suivent des programmes collégiaux, pour accroître la participation et pour donner aux étudiants des chances de réussir. Les tendances de l'emploi indiquent le besoin de multiplier les possibilités, pour les étudiants des collèges, de suivre des cours d'études supérieures, soit par le biais de liens plus étroits entre les collèges et les universités, soit dans les collèges mêmes.

Le renouveau dans le domaine des ressources humaines, des programmes d'études et des modes d'enseignement : Les programmes de perfectionnement des ressources humaines dans les collèges doivent être améliorés. Si certains collèges ont des programmes de perfectionnement professionnel efficaces, la tendance générale consiste à rejeter sur l'individu la responsabilité de son perfectionnement professionnel, au lieu de l'assumer en tant qu'établissement ou réseau. Il faut par ailleurs accorder une plus large place à l'élaboration des programmes d'études et aux techniques d'enseignement innovatrices.

Compromis qualité-accès-financement : Un grand nombre des personnes qui travaillent dans les collèges ont fait remarquer la difficulté qu'il y a de maintenir la qualité et l'accès, étant donné les ressources dont dispose le réseau collégial. La complexité des questions liées aux compromis qualité-accès-financement va s'accroître dans les années 1990. Les prévisions relatives aux effectifs réalisées pour Vision 2000 indiquent que les collèges devraient prévoir un accroissement considérable de leurs effectifs dans les années à venir - soit de 30 pour 100 des effectifs postsecondaires à plein temps entre 1988 et 2000. Pour plus de détails, voir le rapport final ou les documents d'information de l'équipe 1 en annexe D. Il est possible que l'augmentation des effectifs à temps partiel soit encore plus marquée. On prévoit pour la même période une augmentation notable de la demande d'autres services publics, comme les soins de santé. Le réseau collégial continuera donc à faire face aux défis consistant à offrir plus de places tout en dispensant un enseignement professionnel de qualité et tout en concurrençant les autres secteurs pour obtenir les ressources publiques disponibles.

Résolution des conflits de travail : Il y a eu une grève du corps professoral en 1984 suivie d'une autre en 1989, pendant que se déroulaient les travaux de Vision 2000. Depuis la dernière grève, la question de négociations collectives centrales ou locales se pose à nouveau. Les participants de Vision 2000 en ont débattu; les différentes opinions que l'on rencontre au sein du Comité directeur reflètent les différends qui existent au sein du réseau. Puisque les relations de travail sont amplement abordées dans d'autres tribunes que Vision 2000, il a été décidé que les participants de Vision 2000 ne feraient pas de commentaires, sinon pour dire qu'ils ont le souci, comme les personnes intéressées, que les questions de relations de travail soient résolues de manière constructive, afin de ne pas mettre en jeu le renouveau du réseau.

7 Un nouveau mandat

Il est essentiel, pour l'avenir du réseau collégial, qu'il se donne un nouveau mandat. Celui-ci contiendrait en essence ce qui était la mission originale des collèges, mais il serait remanié pour tenir compte des besoins futurs anticipés des étudiants et de la province. La vision originale des collèges contenue dans les documents de fondation était que les collèges seraient des établissements accessibles, réceptifs, innovateurs et orientés sur les collectivités. Les auteurs de Vision 2000 ont conclu que les collèges de l'avenir devraient être encore plus accessibles, plus réceptifs aux besoins des étudiants, plus souples et ouverts au changement et plus axés sur les collectivités qu'ils ne le sont de nos jours.

Le mandat que Vision 2000 recommande (Recommandation 1 - voir annexe E), commence par un préambule sur les objectifs de l'éducation en général. Il évoque l'influence éventuelle de l'éducation sur la sensibilisation et la compréhension pour contribuer à l'essor de la société et ouvrir un monde de débouchés.

Le mandat demande aux collèges d'offrir une formation professionnelle de haute qualité qui rehausse la capacité des étudiants à s'instruire, raisonner clairement, penser logiquement, communiquer efficacement, appliquer leurs connaissances et participer à la vie de la société en tant que citoyens bien informés et productifs. L'accessibilité y est définie comme étant la possibilité de réussir, aussi bien que de s'inscrire, et ce, de façon équitable. Le mandat souligne la nécessité de garantir la qualité en adoptant des normes à l'échelle du réseau et en révisant régulièrement les programmes, et préconise l'établissement de liens à travers le monde de l'éducation pour renforcer la mobilité des étudiants et encourager la formation permanente.

Le mandat incite les collèges à créer un réseau dynamique, axé sur les apprenants et qui accepte la diversité, et à former des partenariats avec les collectivités regroupant les employeurs, les syndicats, les groupes communautaires et les paliers de gouvernement. Il encourage les intéressés de tous les secteurs à collaborer au processus décisionnel et met les collèges au défi de se montrer des employeurs modèles dans leur programme de perfectionnement des ressources humaines, leur engagement envers l'équité, et en créant un milieu de travail positif, sain et compréhensif.

Le renouveau ne veut pas dire que le champ d'action des collèges dans la formation professionnelle en Ontario doit être limité, et ce n'est pas ce que Vision 2000 recommande. L'idée que les collèges devraient devenir des établissements plus sélects n'a pas reçu beaucoup d'appui lors des nombreux débats et consultations de Vision 2000. Au contraire, l'opinion de la majorité était qu'ils devraient recevoir encore plus d'apprenants - et devraient s'efforcer de servir les groupes qui ont été négligés par le passé.

D'aucuns prétendent que les collèges devraient renoncer au vaste mandat qui leur a été confié il y a 25 ans, renoncer à avoir des rôles et des clients aussi divers et se concentrer sur des besoins plus précis et une clientèle plus homogène. Ils affirment qu'il est trop difficile de bien s'acquitter de toute une série de fonctions, surtout au rythme accéléré du monde dans lequel nous vivons.

Il est vrai que le réseau a parfois eu de la difficulté à démêler les priorités d'un tel éventail de fonctions. Il faut toutefois dire que ces problèmes ne découlent pas de l'incapacité inhérente des collèges à jouer plusieurs rôles. Ils sont plutôt reliés à des facteurs qui, dans l'ensemble, ne dépendent pas de la volonté des collèges : les répercussions de l'instabilité du financement du gouvernement au cours de la dernière décennie, le manque de coordination des nouvelles initiatives touchant les collèges, le manque de participation des collèges dans la planification de ces initiatives, et tout le temps qu'a pris le gouvernement à donner au réseau collégial un mandat nouveau et constructif.

La diversité et la multiplicité des besoins éducatifs de l'Ontario constituent une raison impérieuse de maintenir dans toute son ampleur le mandat des collèges pour leur permettre de répondre aux besoins de l'avenir - besoins des apprenants, des travailleurs et de l'ensemble de la collectivité.

Les sections suivantes élaborent les propositions contenues dans le rapport final *Vision 2000 : Qualité et possibilités*.

8 Garantir la qualité

Réorientation du programme d'études : Donner la formation spécialisée nécessaire à un emploi - qu'il s'agisse de mécanique des sols, de conception assistée par ordinateur ou d'administration des sports - constituera toujours une partie importante de l'action des collèges. Mais il est également essentiel que les étudiants qui sortent diplômés d'un collège d'arts appliqués et de technologie aient la formation générale et les aptitudes génériques qui leur permettront de continuer à s'instruire au travail et en dehors du travail, pendant toute la vie.

La formation générale est à l'heure actuelle censée représenter au moins 30 pour 100 du contenu des programmes postsecondaires des collèges; néanmoins, dans la plupart des programmes, elle compte pour beaucoup moins. Dès le départ, les collèges ont accordé moins d'importance à la formation générale qu'à la formation professionnelle, situation qui a empiré au cours de la dernière décennie.

Le débat sur la place que doit occuper la formation professionnelle dans les collèges n'est pas chose nouvelle. Néanmoins, la question se pose de façon encore plus pressante en raison de l'évolution rapide du milieu économique où l'on fait appel à une main-d'oeuvre capable de s'adapter aux nouvelles technologies et d'acquérir de nouvelles aptitudes. Tout le monde comprend qu'un technologue en réfrigération puisse avoir besoin de connaître la réfrigération. Cependant, il est également essentiel qu'il soit capable de rédiger un rapport clair et concis et de communiquer et de travailler efficacement avec les clients et ses collègues de travail.

En outre, la révolution des communications a étendu nos horizons si bien que maintenant les gens peuvent, et devraient vouloir, participer aux débats locaux, nationaux et internationaux sur des questions qui touchent leur famille ou leur avenir. Les collèges devraient considérer qu'il fait partie de leur mandat d'aider les gens à devenir de bons citoyens autant que des travailleurs productifs ayant des aptitudes qu'ils utiliseront sur le marché du travail.

On met l'accent sur les programmes professionnels qui mènent à un titre collégial postsecondaire. Pour bon nombre des intéressés, la question n'est pas de savoir s'il faut changer le programme d'études, mais comment il faut procéder pour le mieux. Ils remarquent que les directives provinciales actuelles fixant à 30 pour 100 le contenu de la formation générale ne sont, dans la plupart des cas, pas suivies. Ils se demandent comment on peut agir différemment pour concevoir un programme d'études mieux équilibré.

Les auteurs de Vision 2000 ont songé à recommander que la formation générale et les aptitudes génériques constituent 50 pour 100 du contenu des programmes. Mais rien ne dit que l'on obtiendrait les résultats souhaités en fixant une proportion donnée pour le contenu de chaque cours ou programme. Par le passé, prendre comme critère le temps ou le pourcentage de cours revenait à ajouter ou à retrancher des heures de programme ou des cours d'un programme. Ce n'est pas la voie

que Vision 2000 a choisi d'emprunter. Le rapport recommande plutôt que l'on accorde une part nettement plus importante aux aptitudes génériques et à la formation générale des programmes menant à un titre collégial pour obtenir des résultats équivalents entre ces éléments et les aptitudes professionnelles spécialisées. (Recommandation 2)

Le fait qu'on ne fixe pas de pourcentage ne veut toutefois pas dire que les changements requis sont minimes. Au contraire, le rapport propose une réorientation totale du programme d'études dans le sens de la formation générale et des aptitudes génériques.

Normes à l'échelle du réseau et révision des programmes : Le rapport final recommande aussi des normes à l'échelle du réseau pour tous les programmes menant à un titre collégial. Les normes seraient axées sur les résultats de l'apprentissage, c'est-à-dire les aptitudes que les diplômés sont censés avoir acquises lorsqu'ils ont terminé leur programme. Par ailleurs, il devrait y avoir à intervalles réguliers des révisions de programmes à l'échelle du réseau pour tous les programmes sanctionnés par un titre collégial. (Recommandations 3 et 4)

La normalisation des résultats à l'échelle du réseau est nécessaire pour pouvoir contrôler et améliorer la qualité éducative des programmes collégiaux. La normalisation appliquée à l'échelle du réseau garantira l'équivalence des programmes dans toute la province. À l'heure actuelle, en l'absence de normes s'appliquant à chaque collège, il règne une confusion assez compréhensible en ce qui concerne la signification et la valeur des titres collégiaux. Les employeurs ont déclaré aux auteurs de Vision 2000, qu'à leurs yeux, les diplômés des différents collèges et des différents programmes acquièrent des aptitudes et des connaissances de niveau variable.

Le réseau doit être capable de garantir aux apprenants, aux employeurs et au grand public que les programmes dispensés par les collèges sont uniformément de bonne qualité, adaptés à la réalité et aux besoins de la collectivité. La normalisation à l'échelle du réseau permettra de s'assurer que les diplômés d'un programme donné, de quelque collège que ce soit, ont atteint un certain niveau de connaissances, d'aptitudes et de compétences dans leur domaine. La normalisation rend possible la mobilité des étudiants à l'intérieur du réseau et stimule la formation continue.

L'établissement de normes ne devrait pas limiter indûment l'autonomie des établissements. Les normes n'affecteront pas la façon dont un programme est dispensé, c'est le collège qui en décidera. Elles donneront plutôt aux collèges une description des résultats du processus d'apprentissage. La normalisation n'entraîne pas nécessairement l'uniformisation du mode d'enseignement ou du contenu.

Les révisions périodiques de programmes sont essentielles si l'on veut que les normes soient maintenues et que les programmes se plient à ces normes. Le rappport fait le lien entre la révision des programmes et la sanction. À l'heure actuelle, la plupart des programmes collégiaux doivent être approuvés par le ministère des Collèges et Universités avant d'être offerts. Une fois que le programme a été approuvé, le ministère ne procède pas à des révisions périodiques. Certains programmes précis, surtout dans le domaine des sciences de la santé sont sanctionnés de façon permanente par des organismes indépendants des collèges.

De nos jours, les collèges individuels sont chargés de garantir la qualité de la grande majorité de leurs programmes. La nature et l'étendue des révisions des programmes de chaque collège varient énormément d'un collège à l'autre. Pour la majorité des programmes, il n'existe pas de processus de révision à l'échelle du réseau.

Conseil de normalisation des programmes et titres collégiaux : Pour permettre au réseau collégial d'assumer la responsabilité des programmes, en association avec des intéressés de l'extérieur, Vision 2000 recommande la création d'un conseil de normalisation des programmes et des titres collégiaux, largement représentatif des divers intéressés, qui serait chargé de la normalisation et de la révision des programmes comme de la sanction par les titres à l'échelle du réseau. (Recommandation 5)

Ce conseil se porterait garant de la qualité générale des programmes et de l'orientation du réseau de la façon suivante : il élaborerait des normes de résultats (mises en vigueur par une série de conseils des programmes); il élaborerait un cadre pour la révision des programmes et choisirait les réviseurs; il représenterait le réseau en matière de programmes théoriques; il veillerait à ce que la formation générale et les aptitudes génériques soient intégrées à tous les programmes sanctionnés par un titre; il veillerait à l'uniformité de l'octroi des titres.

Le conseil serait composé de représentants du corps professoral et du personnel de soutien et administratif des collèges, des syndicats, des groupes communautaires, des employeurs (des secteurs public et privé), des associations professionnelles, des éducateurs des écoles secondaires et des universités et des paliers de gouvernement. Le conseil serait indépendamment associé au Conseil ontarien des affaires collégiales. Les membres seraient nommés par le Conseil ontarien des affaires collégiales, la plupart des groupes nommant leurs propres représentants. La seule exception serait le président, qui serait nommé par décret.

La création du conseil ne changerait pratiquement rien au rôle des conseils d'administration des collèges. Ceux-ci continueraient à déterminer le dosage des cours et le contenu précis et le mode d'enseignement des programmes répondant aux besoins locaux. Les comités consultatifs des programmes resteraient en place. Les conseils d'administration auraient la responsabilité supplémentaire de veiller à ce que leurs programmes soient conformes aux normes provinciales.

Le MCU retiendrait la responsabilité principale de l'affectation des crédits aux programmes agréés et d'approuver les propositions de programmes.

9 Élargir les possibilités

Les auteurs de Vision 2000 estiment que les collèges peuvent, et devraient, rendre la formation professionnelle de qualité plus accessible à toute une gamme d'apprenants ayant des besoins divers. L'objectif final de l'amélioration de l'accessibilité n'est pas de recruter plus d'étudiants, mais bien d'aider les apprenants à élargir leurs possibilités de formation et d'emploi et, ce faisant, de relever le niveau général d'éducation et de formation professionnelle de la population active de l'Ontario.

La façon dont les auteurs de Vision 2000 envisagent que les collèges amélioreront l'accessibilité

en dit long sur le genre d'établissement que devraient être les collèges. L'accès doit être équitable : c'est-à-dire que tous ont la même possibilité de s'inscrire et de réussir aux programmes collégiaux. On doit faire un effort délibéré pour attirer «les apprenants» qui ont différents niveaux de scolarité, des origines culturelles et linguistiques diverses, appartiennent à différents groupes d'âge et ont eu des emplois différents.

Le renouveau du réseau collégial doit s'accompagner d'un engagement solide à donner aux collèges le rôle de répondre à une multitude de besoins, par le biais de partenariats efficaces avec tout l'éventail des groupes communautaires intéressés. Ne pas suivre cette voie serait ignorer les meilleures estimations disponibles des besoins du marché du travail ontarien. Accroître les possibilités de s'instruire d'une large section de la population a une raison d'être socio-économique. Si la société ontarienne choisit de faire porter tous ses efforts sur l'instruction des travailleurs hautement spécialisés en ignorant les besoins de ceux qui ont été défavorisés par le passé, sur le plan pédagogique et économique, on court le risque d'élargir l'abîme qui sépare les nantis des démunis. Les collèges de l'Ontario risquent de contribuer à la création d'une société plus polarisée s'ils ne font pas d'efforts concertés pour servir ceux qui ont le plus besoin d'eux.

Les énoncés de mission des collèges révèlent leur engagement à devenir des établissements ouverts, accessibles et sensibles aux besoins de la collectivité. Or, de nombreux intéressés, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du réseau, ont confié aux participants de Vision 2000 leurs inquiétudes devant les obstacles sérieux à l'équité d'accès qui empêchent les collèges de répondre aux besoins de leur collectivité et aux exigences d'un milieu socio-économique en évolution.

Équité en matière d'éducation : On reconnaît que de nombreux collèges ont pris des mesures pour surmonter ces obstacles, mais il reste beaucoup à faire et il est indispensable de veiller à ce que les solutions s'appliquent à l'échelle du réseau. On fait remarquer dans le rapport que pour atteindre l'équité en matière d'éducation, il faut identifier et éliminer l'obstacle systémique qu'est la discrimination à l'égard des femmes, des minorités visibles, des autochtones, des personnes handicapées et de celles vivant dans la pauvreté, ou des membres d'autres groupes que l'on a identifiés comme étant défavorisés dans le cadre de l'éducation postsecondaire. L'équité en matière d'éducation, telle que définie dans le rapport, consiste aussi à mettre en vigueur des mesures particulières et à appliquer dans la pratique le concept de mesures raisonnables d'adaptation, lorsque cela est nécessaire, pour maintenir une population estudiantine représentative des collectivités desservies.

Vision 2000 recommande que chaque collège élabore des politiques d'équité en matière d'éducation et définisse officiellement des mesures visant à la mise en oeuvre et au contrôle de ces politiques, des politiques de relations interraciales et ethniques, des mécanismes pour contrôler les politiques d'équité d'emploi et des mécanismes pour créer et maintenir un partenariat avec des communautés particulières et agir en leur nom dans le domaine de l'équité en matière d'éducation. (Recommandation 6)

Le ministre des Collèges et Universités devrait demander au conseil d'administration de chaque

collège d'inclure dans son rapport annuel au ministre une section intitulée «Services aux collectivités». Le C.A.C. devrait élaborer des lignes directrices à l'échelle du réseau pour aider les collèges à élaborer leurs politiques d'équité en matière d'éducation. Il devrait aussi rédiger et distribuer un rapport annuel sur les mesures prises par les collèges dans le cadre des services aux collectivités, rapport analogue au rapport annuel des collèges au ministre. Ce rapport public devrait servir à renforcer les activités positives et à attirer l'attention sur toute insuffisance de progrès. (Recommandations 7 et 8)

Préparer à la réussite : À l'appui du principe selon lequel l'accès doit englober des chances raisonnables de réussite, et non pas seulement la possibilité de s'inscrire, le rapport soumet des recommandations visant les diplômés des écoles secondaires insuffisamment préparés à suivre des programmes postsecondaires et les apprenants adultes qui n'ont pas les connaissances nécessaires en lecture, écriture et calcul.

Vision 2000 estime qu'il y a de bonnes raisons pour que les collèges continuent à offrir des cours de formation de base/préparatoires à ces deux catégories d'étudiants. L'une des principales raisons est que cela correspond au choix des étudiants : de nombreux étudiants - étudiants adultes aussi bien que jeunes diplômés - préféreraient «fréquenter le collège» plutôt que de retourner à l'école secondaire pour suivre ces cours, surtout s'ils associent l'école secondaire à leurs échecs passés. Si les étudiants sont déjà inscrits à un programme postsecondaire, les collèges peuvent prévoir des cours, adaptés à leurs besoins sur le plan du contenu et des horaires, qui les prépareront aux programmes postsecondaires; les adultes qui fréquentent le collège pour les cours de formation de base seront peut-être encouragés à poursuivre leurs études une fois qu'ils ont commencé. Par ailleurs, les employeurs se tourneront de plus en plus vers les collèges pour la formation en milieu de travail ou reliée au travail et, dans ce cas, ils auront besoin de cours de formation de base pour leurs employés, combinés peut-être avec une formation professionnelle spécialisée.

L'un des principaux problèmes auxquels on se heurte en ce qui concerne les cours préparatoires pour les diplômés du secondaire inscrits aux programmes postsecondaires est le fait que le MCU ne fournit pas de financement expressément à cet effet. Les collèges qui dispensent des cours préparatoires doivent prélever les fonds sur leurs recettes générales de fonctionnement. Vision 2000 recommande que les collèges offrent de tels cours, peut-être en collaboration avec les conseils scolaires locaux, et que le financement soit assuré par le MCU. (Recommandations 10 et 11)

Pour que les collèges puissent savoir quel est le niveau scolaire des étudiants qui débutent dans un programme collégial postsecondaire, il est important qu'ils puissent les évaluer et, au besoin, les conseiller quant à leur placement. Bien que certains collèges fassent passer un examen à leurs nouveaux étudiants, tous ne le font pas. Le rapport recommande que les collèges évaluent, au besoin, le niveau d'alphabétisation et de calcul des candidats aux programmes collégiaux sanctionnés par un titre en vue de les orienter convenablement. Tous les collèges devraient avoir un service d'évaluation, mais chacun devrait être libre de décider s'il désire ou non évaluer les connaissances de certains étudiants. (Recommandation 9)

Le rapport révèle que le problème d'analphabétisme parmi les adultes de notre société est trop vaste pour en laisser le soin aux seuls collèges. Les collèges offrent à l'heure actuelle des programmes de formation professionnelle de base des adultes, des cours d'alphabétisation, de préparation à la vie ou de langue, généralement de courte durée, qui sont habituellement financés par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial (ministère de la Formation professionnelle ou ministère de l'Éducation). Les collèges devraient demeurer les principaux fournisseurs de l'éducation de base des adultes, mais cela ne veut pas dire qu'ils doivent nécessairement en être les seuls fournisseurs dans la collectivité. Dans le domaine de l'alphabétisation, il existe de multiples fournisseurs et sources de financement, et les besoins dépassent les ressources disponibles. Puisque l'un des principaux problèmes est le manque de coordination et de planification, auquel s'ajoute le manque de fonds en comparaison des besoins, on demande au gouvernement ontarien d'assumer la responsabilité de la coordination de la politique, de la planification et de l'augmentation du financement des programmes d'éducation de base des adultes de la province. (Recommandations 12 et 13)

Les activités payées à l'unité : Le rapport recommande aussi différentes manières d'améliorer la capacité des collèges à fournir une formation payée à l'unité au nom des employeurs. Les activités payées à l'unité dont il est question dans cette partie du rapport sont des activités qui dépassent le niveau de l'éducation de base des adultes. Il s'agit bien souvent de formation, qui n'est pas postsecondaire, dans des spécialisations bien définies; c'est une formation habituellement de courte durée (c'est-à-dire un an ou moins) qui intéresse beaucoup de clients, et notamment, les gouvernements fédéral et provinciaux, les employeurs et les organismes internationaux.

Selon Vision 2000, les activités payées à l'unité sont un domaine qui, comme cela devrait être le cas, constituera une fonction de plus en plus importante pour les collèges. Elles devraient être régies par des lignes directrices soigneusement élaborées pour veiller à ce que l'intérêt du grand public, comme celui des employeurs et des travailleurs, soit bien servi. Il existe à l'heure actuelle une certaine confusion à propos des règlements en vigueur sur la question de savoir si la formation payée par les employeurs est admissible à recevoir une subvention de l'État; en outre, le changement de circonstances pourrait exiger de nouvelles lignes directrices visant les activités payées à l'unité. Il pourrait par exemple être dans l'intérêt du public d'offrir des mesures financières incitatives aux employeurs «achetant» au collège des cours dont une bonne partie porte sur les aptitudes génériques.

Le rapport recommande que le Conseil ontarien des affaires collégiales crée un groupe d'études ad hoc sur la formation payée à l'unité et dispensée par les collèges pour aider le ministre à définir les lignes de conduite susceptibles de favoriser le rôle des collèges et de lui permettre de répondre aux besoins de formation de la population active actuelle en conformité avec les objectifs de politique publique. Le rapport recommande également que, à compter de la convention collective actuelle, les parties à la convention essaient de trouver des moyens de permettre aux collèges d'offrir plus facilement des activités payées à l'unité. En outre, chaque collège devrait élaborer des stratégies afin d'établir des relations à long terme avec les clients locaux susceptibles d'avoir besoin d'activités payées à l'unité, tels que les employeurs et les syndicats. (Recommandations 14, 15 et 16)

Le rapport appuie le principe voulant que les fonds publics soient utilisés principalement pour subventionner les programmes dispensés par ou avec les établissements publics, et notamment les

collèges. On prévoit que, à la suite des délibérations du Conseil du premier ministre, le gouvernement ontarien proposera des initiatives visant à accroître les ressources consacrées à la formation de la population active. Vision 2000 recommande que tout organisme provincial destiné à favoriser la formation professionnelle comprenne des représentants des employeurs et des syndicats ainsi que des éducateurs. L'organisme devrait rédiger un rapport public semestriel contenant une description des activités de formation bénéficiant des fonds publics, indiquant la répartition des fonds entre les fournisseurs de formation, faisant l'évaluation de l'efficacité de la formation et identifiant les besoins de formation qui restent à combler. (Recommandations 17 et 18)

Les apprenants à temps partiel : Le rapport aborde également la question des possibilités à améliorer pour les apprenants à temps partiel qui sont généralement des adultes travaillant et ayant des responsabilités familiales. Il est recommandé que les collèges offrent de façon souple toute une gamme de possibilités d'apprentissage, par exemple en enseignant plus de cours adaptés à la clientèle, en donnant des cours en dehors du campus, en ayant un calendrier plus souple quant à la date de début et de fin des cours et en adoptant toutes sortes d'autres méthodes innovatrices. Chaque collège devrait créer un comité consultatif sur l'apprentissage à temps partiel. En outre, le financement provincial et l'affectation interne des recettes du collège devraient se faire en reconnaissant expressément la nature et l'importance des programmes et services requis par les apprenants à temps partiel. (Recommandation 19)

10 Forger des liens

Une autre orientation importante de Vision 2000 concerne l'amélioration des liens entre les responsables du système éducatif de l'Ontario et ce, pour donner aux étudiants de nouvelles possibilités de mobilité en matière d'études, de réussite et d'avancement professionnel.

Réseau d'évaluation de l'acquis antérieur : Nombreux sont les apprenants adultes qui cherchent à retourner aux études après avoir travaillé quelque temps ou qui arrivent en Ontario en provenance d'autres territoires de compétence. Il devrait y avoir un système accessible et équitable pour évaluer les connaissances et les aptitudes acquises par les candidats à un programme collégial. Cet ensemble de connaissances peut avoir été acquis dans d'autres établissements d'enseignement, en Ontario ou dans d'autres territoires de compétence, ou en cours d'emploi, ou ailleurs que dans un établissement d'enseignement.

La prise en considération des connaissances et de l'expérience des étudiants est l'une des manières de mettre l'apprentissage permanent en pratique. La reconnaissance de la formation des individus est semblable à la reconnaissance de la valeur de l'acquis pouvant servir de base à d'autres poursuites éducatives. On encourage les gens à poursuivre leur formation en accordant une juste valeur à ce qu'ils ont déjà appris. Le présent rapport appuie les recommandations du récent rapport du groupe d'étude sur l'accès aux professions et aux métiers en Ontario visant la création d'un réseau d'évaluation de l'acquis antérieur à l'échelle de la province. Vision 2000 préconise la participation expresse des collèges à la planification, à la mise en oeuvre et au fonctionnement de ce système. (Recommandation 20)

Liens entre les écoles et les collèges : Les auteurs de Vision 2000 se sont penchés sur la question de cloisonnement entre les deux réseaux. Par le passé, les collèges et les écoles ont fonctionné isolément, bien qu'il y ait eu récemment des efforts propres à encourager la coordination au moyen d'ententes «d'articulation» entre les collèges individuels et les conseils scolaires et au moyen de crédits provinciaux permettant d'améliorer les liens locaux.

Le manque de collaboration entre les réseaux scolaire et collégial peut être la cause des taux importants de décrochage dans les écoles ainsi que dans les collèges. Certains élèves, surtout au niveau général, risquent de quitter l'école secondaire avant d'avoir obtenu un diplôme, parce qu'ils ne voient aucune carrière qui serait susceptible de les intéresser, et qu'ils n'ont pas une idée nette des autres occupations auxquelles ils pourraient se livrer et des façons d'y accéder. Certains diplômés du secondaire qui fréquentent le collège abandonnent leurs études parce qu'ils n'ont pas la préparation suffisante pour suivre le programme postsecondaire. Un autre sujet de préoccupation concerne le fait que les élèves n'obtiennent pas suffisamment de renseignements à l'école secondaire pour leur permettre de prendre une décision éclairée en ce qui concerne le programme collégial approprié.

Le rapport propose l'élaboration de programmes d'études complémentaires et des liens bien définis et cohérents pour les programmes entre les écoles et les collèges; des techniques innovatrices visant la mise sur pied et la prestation de programmes d'études et de services coopératifs, comme la combinaison de certaines études secondaires et collégiales; l'élaboration de programmes coopératifs visant le perfectionnement des ressources humaines des collèges et des écoles secondaires; et une meilleure coordination et diffusion de l'information entre les deux systèmes.

Le rapport recommande que les programmes de formation des enseignants (aussi bien avant leur entrée en fonction qu'après) comprennent des éléments qui donnent aux enseignants, aux orienteurs et aux directeurs d'école une connaissance approfondie des services pédagogiques offerts par les collèges. Cette recommandation suggère que ceci pourrait se faire par l'intermédiaire du Conseil ontarien sur la formation du personnel enseignant qui a été récemment fondé. Vision 2000 recommande également que le ministère de l'Éducation et celui des Collèges et Universités fondent ensemble un conseil de coordination provincial des écoles et des collèges, composé de représentants de tous les groupes d'intéressés des réseaux secondaire et collégial, pour consolider les liens entre les écoles et les collèges et promouvoir les initiatives à l'échelon local. Ce conseil fournirait un lieu propice à la coordination des programmes d'études, favoriserait des ententes d'articulation et des mesures de collaboration à l'échelon local et viserait à donner aux élèves de meilleurs renseignements sur les collèges (Recommandations 21 et 22)

Possibilités de formation avancée : Vision 2000 est d'avis que les étudiants devraient avoir des possibilités de formation avancée étendues et améliorées, à la fois dans les collèges et de concert avec les universités. Le diplôme collégial ne devrait pas être considéré comme le titre «ultime» pour les étudiants qui cherchent à poursuivre leurs études. Les pressions pour poursuivre des études plus avancées sont de plus en plus fortes. Un certain nombre de disciplines exigent une formation plus étendue et plus complexe, tout particulièrement dans le domaine théorique et des applications technologiques. En outre, il est de plus en plus évident que l'économie ontarienne exigera une

augmentation du nombre d'ingénieurs et de technologistes qualifiés pour pouvoir soutenir la concurrence dans les marchés mondiaux.

Le rapport définit la formation avancée comme une instruction qui combine la solide assise pratique des programmes professionnels collégiaux à une fondation tout aussi solide sur le plan théorique et analytique. Les collégiens ont maintenant un accès limité à la formation avancée de deux façons : en combinant des études collégiales et universitaires, principalement par l'entremise d'un programme de formation avancée dans une université, ou en suivant certains cours choisis offerts par les collèges après l'obtention du diplôme. À l'heure actuelle, les collèges ontariens n'offrent pas de programme menant à un grade.

Il existe cependant un certain nombre d'ententes conclues pour des programmes particuliers par certains collèges et universités pour faciliter l'accès des collégiens à l'université et, dans certains cas, faciliter l'accès des étudiants universitaires aux programmes collégiaux. Selon ces ententes, les étudiants ont généralement droit à un plus grand nombre de crédits pour leur expérience collégiale que lorsqu'il n'y a pas d'entente bilatérale.

Cependant, le modèle bilatéral ou le laisser-faire qui prévaut lors de l'élaboration d'ententes entre les collèges et les universités n'offre qu'un nombre limité et inégal de possibilités pour les diplômés de collèges qui souhaitent s'inscrire dans une université ontarienne. Les ententes se limitent à quelques programmes seulement, et rares sont celles qui portent sur des domaines techniques. Pour la plupart, les ententes conclues pour un programme particulier ne visent que un ou deux collèges, non pas tous les autres collèges qui offrent ce même programme. Par ailleurs, les collèges ont tendance à ne négocier une entente qu'avec une seule université, ce qui les oblige à refaire les mêmes démarches lorsqu'ils veulent étendre l'entente à d'autres universités.

La formation avancée dans les collèges après l'obtention du diplôme tend à être de courte durée, en général, un an au plus, et mène normalement à un certificat. Du point de vue des étudiants comme des employeurs, l'absence de titres reconnus pour ces études minimise leur valeur, quelle que soit la valeur du programme.

Vision 2000 recommande que le ministre des Collèges et Universités améliore les possibilités offertes aux étudiants de passer du secteur collégial au secteur universitaire et vice versa, tout en maintenant la distinction entre chaque secteur. Chaque secteur remplit un rôle éducatif important en Ontario, et Vision 2000 trouve que les collèges ne devraient pas servir d'établissements «pépinières» pour les universités. (Recommandation 23)

Il est possible de renforcer les liens entre les deux secteurs sans toutefois compromettre le caractère distinctif de chacun. De plus, le réseau collégial peut élaborer ses propres programmes de formation avancée sans nuire à la capacité des collèges à servir ceux qui recherchent la formation professionnelle traditionnellement offerte par les collèges.

Le rapport recommande que le réseau collégial élabore des programmes globaux de formation avancée, sur une base sélective, pour répondre aux besoins des étudiants. Puisqu'un certificat ne traduit pas le degré élevé d'études d'un programme supérieur au diplôme, le rapport recommande

qu'on octroie aux diplômés de ce genre de programme un titre exclusif. Ces programmes de formation avancée seraient plus axés sur les professions que les programmes universitaires traditionnels d'arts et de sciences. (Recommandation 24)

Pour atteindre les objectifs proposés dans le domaine de la formation avancée, Vision 2000 recommande la création d'un institut provincial de formation avancée «sans murs». Il ne s'agit pas ici de construire un nouvel institut postsecondaire; l'institut envisagé aurait pour fonction de favoriser l'élaboration et la coordination d'ententes entre les collèges et les universités sur la combinaison d'études collégiales et universitaires; d'offrir des programmes combinés collégiaux et universitaires menant à un grade, dans le cadre desquels les collèges et les universités seraient chargés de fournir l'enseignement; et de recommander, au besoin, au Conseil de normalisation des programmes et titres collégiaux, la création de programmes collégiaux de formation avancée. (Recommandation 25)

Les modalités de fonctionnement du nouvel institut ont fait l'objet de nombreux débats au sein des équipes de Vision 2000. Le rapport propose donc de mettre sur pied un comité dirigé par le ministère des Collèges et Universités et composé de représentants du Conseil ontarien des affaires collégiales et du Conseil ontarien des affaires universitaires, du Conseil des présidents et du Conseil des universités de l'Ontario, qui cherchera à formuler une entente officielle d'association entre l'institut et une ou plusieurs universités ontariennes. Ainsi, les universités associées pourraient octroyer leurs grades aux personnes qui ont suivi les programmes offerts sous les auspices de l'institut. (Recommandation 26)

Cependant, si les universités ne manifestent aucun intérêt envers cette option d'ici 18 mois, le rapport propose que la province accorde à l'institut lui-même le pouvoir de décerner des grades. Dans ce cas, l'institut aurait un rôle assez semblable à celui du Council for National Academic Awards (CNAA) du Royaume-Uni, sous l'égide duquel les écoles polytechniques offrent des programmes menant à des grades. Le conseil d'administration de l'institut se composerait de délégués des collèges, des universités, du monde des affaires, des syndicats et des pouvoirs publics. (Recommandation 27)

11 Planification, financement et ressources humaines

Les autres questions étudiées dans ce rapport entrent également dans le cadre des deux principaux thèmes de Vision 2000 portant sur la qualité et l'accessibilité, principalement orientés vers la planification, le financement et le perfectionnement des ressources humaines, le programme d'études et les modes d'enseignement.

Qualité-accès-financement : Une des principales questions qui se posent pour les collèges concerne la manière dont le réseau devrait régler les rapports qualité, accès et financement. La capacité de résoudre ces compromis et la manière de les résoudre déterminent en fin de compte la performance du réseau collégial et déterminent également la manière dont le réseau est perçu par les

apprenants, les employeurs et les autres. Il est donc essentiel que les collèges s'attaquent à ces problèmes et cherchent ensemble des solutions satisfaisantes.

L'un des principaux problèmes qui se posent pour les collèges est de chercher comment maintenir un établissement accessible et offrant un enseignement de qualité avec des ressources limitées. La gestion des finances est toujours une question épineuse pour toute entreprise publique ou privée. Dans le cas des collèges, nous prévoyons que les fonds publics continueront à être limités et les collèges devront s'unir pour relever les défis de l'avenir. Le financement de la part du MCU a été très irrégulier au cours des années. L'absence d'indices appropriés rend difficile, sinon impossible, l'évaluation des conséquences des fluctuations de financement pour la qualité des programmes.

Planification stratégique : Les événements de la décennie écoulée ont également prouvé que nous n'avons pas de mécanismes ni de processus efficaces pour examiner les rapports qualité-accès-financement, ou décider des mesures les plus aptes à minimiser les effets néfastes et les résultats imprévus des solutions de compromis. Le rapport recommande que le Conseil ontarien des affaires collégiales forme un comité de planification stratégique du réseau collégial, largement représenté par les intéressés. Ce comité serait chargé d'entreprendre des recherches sur les compromis qualité-accès-financement que doivent résoudre les collèges de l'Ontario, de diffuser les analyses et les renseignements à travers le réseau collégial et de recommander au ministère des stratégies permettant de résoudre le problème des rapports qualité-accès-financement. (Recommandation 28)

Le rapport propose également au MCU d'étudier la structure de ses subventions aux collèges de manière à fournir un mécanisme de financement qui prenne explicitement en considération l'accès et la qualité, réduise la concurrence contreproductive entre les collèges sur le plan des effectifs, assure une plus grande régularité de financement à chaque collège en amortissant les effets du changement d'effectifs sur les subventions d'un collège, et continue d'être prévisible et de promouvoir l'efficacité tout en renforçant l'obligation redditionnelle dont s'assortit l'utilisation des ressources publiques. (Recommandation 29) Le rapport explore trois options de financement : redresser les paramètres du mécanisme de financement actuel, fixer un seuil au financement par étudiant, et mettre au point un système d'enveloppes de subvention.

Le rapport analyse également les effets sur les budgets provinciaux produits par le financement des programmes de formation professionnelle appuyés par d'autres ministères provinciaux, comme le ministère de la Formation professionnelle et le gouvernement fédéral. En raison du caractère cyclique de la demande de formation professionnelle, la plupart des programmes courts mis sur pied sous les auspices de ces autres ministères provinciaux et du gouvernement fédéral ne bénéficient pas d'un financement stable. Il n'existe pas d'engagement de subvention à long terme, et les programmes sont souvent lancés puis annulés ou sensiblement réduits sans beaucoup de préavis. Le rapport recommande au gouvernement ontarien de mettre sur pied un mécanisme mieux coordonné et permettant une plus grande participation des intéressés pour élaborer ses politiques, ses initiatives et ses mesures de financement concernant la formation professionnelle dispensée par les collèges. (Recommandation 30)

Vision 2000 recommande également que le gouvernement mène une étude, englobant les secteurs collégial et universitaire, pour évaluer l'impact qu'aurait un changement de politique en ce qui concerne les frais de scolarité et l'aide aux étudiants, sur l'accès et les recettes des établissements. (Recommandation 31)

Le Conseil ontarien des affaires collégiales, par le biais de son comité de planification stratégique, devrait également mettre au point et recommander un mécanisme ayant pour objet de coordonner, entre les collèges, les renseignements et les plans appropriés pour le partage des ressources spécialisées. Quelques collèges participent déjà à des projets comportant l'utilisation partagée ou conjointe des ressources. Cependant, il n'existe pas de tribune ouverte et organisée pour aider tous les collèges à prévoir et coordonner le partage des ressources spécialisées. Parmi les exemples de partage, citons les échanges de postes entre collèges pour le partage de connaissances spécialisées dans un programme particulier, le partage de matériel didactique ou la mise au point d'un programme conjoint dans lequel les élèves d'un établissement pourraient en fréquenter un autre pour profiter de l'enseignement d'un sujet particulier pendant une partie de leurs études. (Recommandation 32)

Le perfectionnement des ressources humaines, des programmes d'études et des différents modes d'enseignement : Le remaniement du réseau, tel que nous l'envisageons, exigera des activités extensives de perfectionnement professionnel, des programmes d'études et des modes d'enseignement. Ceux qui créent l'environnement de l'apprentissage doivent eux-mêmes renouveler leurs capacités pour répondre aux besoins changeants des étudiants. Si les recommandations du présent rapport sont adoptées, les collèges devront, par exemple, s'adapter à de nouvelles normes de programmes et à des critères de garantie de qualité, satisfaire les exigences de programmes visant la formation générale et les aptitudes génériques, mettre au point un mode d'enseignement plus souple pour les apprenants adultes et offrir plus de programmes de formation avancée. Les collèges doivent également planifier d'avance en prévision des nombreux départs en retraite parmi leur personnel dans les 10 à 15 années à venir.

Il faudrait que les collèges renforcent les principaux objectifs de Vision 2000 au moyen d'une planification de leurs ressources humaines, en adoptant, entre autres, les mesures suivantes : fixer un objectif budgétaire précis en vue d'accroître la part des fonds réservés destinés au perfectionnement des ressources humaines (PRH); inclure une section sur le perfectionnement des ressources humaines dans leur rapport annuel au ministère; et élaborer des lignes de conduite offrant régulièrement des encouragements et des possibilités d'expérience de travail à l'extérieur, d'échanges d'emploi et d'activités à l'étranger aux professeurs, au personnel et aux administrateurs. (Recommandation 33)

Le gouvernement ontarien devrait collaborer avec les intéressés du réseau pour créer un fonds permanent de perfectionnement professionnel pour soutenir et développer les activités de perfectionnement professionnel du projet PRH dans la troisième décennie, du Conseil des présidents. Il devrait aussi instituer un groupe de travail sur le perfectionnement pédagogique, pour aider les collèges à élaborer des nouveaux modes d'enseignement et des programmes pédagogiques axés sur l'apprenant. (Recommandation 34)

Le rapport recommande au ministère des Collèges et Universités de fournir un financement adéquat pour permettre à une université ontarienne (ou plusieurs, organisées en consortium) de mettre au point des programmes au niveau des cycles supérieurs pour le personnel des collèges communautaires. (Recommandation 35) En outre, Vision 2000 encourage fortement les collèges à intéresser davantage les professeurs aux activités de recherche appliquée, de manière à rehausser la qualité générale de l'enseignement. Pour beaucoup d'enseignants du réseau, le meilleur moyen de se recycler dans leur domaine et d'améliorer la qualité de leur enseignement est de participer à diverses activités - depuis la solution des problèmes et la diffusion de l'information et de la technologie jusqu'au développement de nouveaux services et produits. (Recommandation 36) Il est également recommandé aux collèges d'essayer des méthodes d'évaluation réciproque de la performance de tous les employés. (Recommandation 37)

Les conseils d'administration des collèges et le C.A.C. : Lerapport souligne le rôle important des conseils d'administration des collèges et du Conseil ontarien des affaires collégiales dans le renouveau du réseau. Il est recommandé que chaque collège continue à consolider ses capacités de planification stratégique, particulièrement à l'égard de la qualité, de l'accès et du financement, et à collaborer avec une grande variété d'intéressés pour répondre aux besoins des étudiants. (Recommandation 38)

Vision 2000 souligne également le rôle du Conseil ontarien des affaires collégiales (C.A.C.) dans le cadre d'un nouveau mandat. Le Conseil est appelé à prendre sous sa responsabilité le Conseil de normalisation des programmes et titres collégiaux et à assumer de plus en plus son rôle en matière de planification et d'élaboration des politiques en créant, par exemple, un comité de planification stratégique pour le réseau collégial et un groupe de travail ad hoc pour la formation payée à l'unité. En plus du rôle du C.A.C. décrit ailleurs dans le rapport, Vision 2000 recommande qu'il mène une étude pratique de ses responsabilités en matière de nomination, en faisant appel à un organisme indépendant. Il y a lieu de renforcer le processus actuel qui consiste à nommer des membres de l'extérieur au conseil d'administration de chaque collège, pour que les conseils locaux aient la capacité voulue pour fournir le type de leadership dont on aura besoin au cours des décennies à venir. Il est extrêmement important que les membres des conseils soient représentatifs des collectivités qu'ils servent, et que les conseils d'administration disposent de l'expérience et des connaissances qui leur permettront de faire face aux défis de l'avenir. (Recommandation 39)

Finalement, il est demandé au ministère des Collèges et Universités d'établir un comité largement représentatif, chargé de coordonner l'évaluation et l'élaboration de plans détaillés pour la mise en oeuvre des recommandations de Vision 2000. (Recommandation 40)

12 Conclusion : Vision de l'avenir

Le réseau collégial constitue une ressource publique importante pour cette province. Cette ressource doit être revitalisée pour combler les besoins de la province en l'an 2000 et au-delà. Après

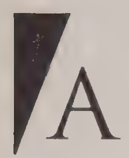
25 ans, le réseau doit raviver l'esprit qui l'animait à ses débuts. C'est ce même esprit qui guidera le réseau jusqu'au XXIe siècle par un processus de renouveau.

Le rapport final de Vision 2000, avec ses 40 recommandations, exprime une vision collective du rôle des collèges au siècle prochain. *Vision 2000 : Qualité et possibilités* envisage une époque où :

- le réseau collégial sera connu à travers le monde pour la qualité de ses diplômés, pour ses étudiants qui ont acquis les connaissances et les capacités leur permettant de réussir malgré le changement, de fonder une carrière productive et satisfaisante, et de participer à la vie de la société en tant que citoyens informés et conscients de leurs responsabilités;
- les collèges feront partie d'un système éducatif fier d'avoir réussi à créer un environnement d'apprentissage qui élimine les obstacles socio-économiques et favorise l'égalité et la participation à part entière de tous les membres de la société;
- les collèges seront un élément clé des efforts réalisés par l'Ontario pour atteindre ses objectifs sur le plan socio-économique et sur le marché du travail;
- le réseau collégial sera réputé à juste titre pour ses normes élevées et constantes;
- les collèges donneront l'exemple d'un gouvernement responsable s'appuyant sur un processus décisionnel de collaboration;
- les collèges planifieront et travailleront en réseau à réaliser leurs objectifs communs;
- en partenariat avec les écoles et les universités, les collèges feront partie d'un système éducatif qui offre aux étudiants les plus vastes possibilités de formation;
- les collèges reconnaîtront l'acquis et l'expérience des étudiants en puissance et fourniront un «passeport» valable pour l'emploi et les possibilités d'éducation permanente;
- les collèges contribueront d'une manière substantielle aux efforts déployés par les gouvernements, les établissements d'enseignement, les groupes communautaires, les employeurs, les syndicats et tous ceux qui travaillent à éliminer l'analphabétisme;
- le réseau collégial sera le modèle à imiter de l'éducation permanente en offrant aux employés comme aux autres étudiants des possibilités souples d'apprentissage axées sur les étudiants.

Pour nous préparer à l'avenir, il faudra introduire des changements dans de nombreux domaines, non seulement dans les collèges de l'Ontario. Ces derniers ont un rôle crucial à jouer pour aider l'Ontario à s'adapter et à réussir dans une nouvelle réalité socio-économique. Or, pour être en mesure d'influer sur la politique publique, le gouvernement doit commencer par permettre aux collèges de devenir des partenaires importants dans la planification provinciale et ceci, dès le début du processus politique. Nous estimons que nos recommandations, prises ensemble, montrent bien pourquoi il faut adopter une approche intégrée, concertée et coopérative pour formuler la politique de l'avenir. À notre avis, les collèges sont prêts à s'atteler à la tâche et à s'engager à titre de partenaires. L'équipe de Vision 2000 espère qu'on les y invitera.

APPENDICES



Membres du comité directeur de Vision 2000

Doug Auld,
Président,
Collège Loyalist

Helen Burstyn,
Sous-secrétaire, Secrétariat du Conseil du premier ministre,
Gouvernement de l'Ontario

James Clancy,
Président,
Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

John Evans,
Président du conseil,
Allelix Biopharmaceuticals Inc.

Andy Faas,
Vice-président général,
National Grocers Wholesale Services Group

Nancy Forrester,
Professeur,
Collège Durham

Gaston Franklyn,
Vice-président, Éducation,
Collège St. Clair

Edith Garneau,
Présidente,
Fédération des étudiants de l'Ontario

Ruth Gates,
Vice-présidente, Services communautaires,
Collège Fanshawe

Louise L. Gauthier,
Avocate,
Racicot, Bonney, Aube, Gauthier

Robert Gordon,
Président,
Collège Humber

Shirley Holloway,
Directrice des sciences et de la technologie,
Collège George Brown

Jay Jackson,
Président de la section 245 du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario,
et technologiste, arts visuels,
Collège Sheridan

Bill Kuehnbaum,
Président de la section 655 du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario,
et professeur, Collège Cambrian

Tony Manera,
Vice-président principal,
Radio-Canada

Lorna Marsden,
Professeure de sociologie, Université de Toronto,
et Sénatrice, Toronto-Taddle Creek

Kim McCulloch,
Vice-président, services professionnels,
Ontario Secondary School Teachers Federation

Keith McIntyre,
Président,
Collège Mohawk

Riel Miller,
Directeur, politiques et recherches, Conseil ontarien des affaires collégiales,
et directeur général du Comité directeur

Mary Morrison,
Présidente du conseil d'administration,
Collège Confederation

Penny Moss,
Directrice générale,
Ontario Public School Boards Association

Viv Nelles,
Président,
Conseil ontarien des affaires universitaires

Roy Olsen,
Président,
Conseil d'administration,
Collège Saint-Laurent

Charles E. Pascal, (Président)
Président du Conseil ontarien des affaires collégiales,
et président du Comité directeur

Howard Rundle,
Vice-président, Affaires pédagogiques,
Collège Fanshawe

Brian Segal,
Président,
Université de Guelph

Bernard Shapiro,
Secrétaire adjoint du Cabinet,
Conseil des ministres,
Gouvernement de l'Ontario

Bob Siskind,
Président,
Decade Developments

Jo Surich,
Président,
Brocksway Information Technologies Inc.

Christopher Trump,
Directeur général,
Association of Colleges of Applied Arts and Technology of Ontario

Jim Turk,
Directeur de l'éducation,
Fédération du travail de l'Ontario

George Wheball,
Président, Ontario Community College Student Presidents' Association

Tony Wilkinson,
Président,
Collège Lambton

Vision 2000 tient à reconnaître la participation des personnes suivantes qui ont siégé au Comité directeur au début du projet :

Jeff Carew,
Ancien président,
Ontario Community College Student Presidents' Association

Glenna Carr,
Ancienne sous-ministre,
Ministère de la Formation professionnelle

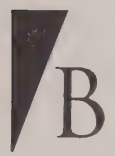
Graham Collins,
Ancien directeur général,
Association of Colleges of Applied Arts and Technology of Ontario

Marc Godbout,
Ancien président,
Conseil de l'éducation franco-ontarienne

Jim Head,
Président,
Ontario Secondary School Teachers Federation

Trevor Lall,
Ancien président,
Ontario Community College Student Presidents' Association

Shelly Potter,
Ancienne présidente,
Fédération des étudiants de l'Ontario



Membres des équipes de travail de Vision 2000

Membres de l'équipe de travail 1

Robert Bernhardt,
Ancien directeur de la Planification,
Collège Sheridan

Ron Chopowick,
Directeur, Services d'études,
Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario

Ron Golemba,
Professeur,
Collège Centennial

Drew Nameth,
Chef de l'Unité d'aide financière,
Ministère des Collèges et Universités

Michel Parent,
Administrateur, Services en français,
Collège Niagara

Robert Struthers,
Doyen,
Éducation permanente et commercialisation,
Collège George Brown

Ralph Wood,
Professeur,
Collège Sir Sandford Fleming

Helen Burstyn,
Sous-secrétaire,
Secrétariat du Conseil du premier ministre,
Gouvernement de l'Ontario

Peter Dawson,
Membre,
Conseil ontarien des affaires collégiales,
et président, Dawson Group

Jim C. Hsu,
Analyste principal,
Unité de recherche sur le marché du travail,
Ministère de la Formation professionnelle

Karen O'Kain,
Conseillère principale en politiques,
Direction du soutien à la recherche et des activités internationales,
Ministère des Collèges et Universités

Howard Rundle (président),
Vice-président,
Affaires pédagogiques,
Collège Fanshawe

Brian Wolfe, (agent d'administration),
Analyste en chef des politiques,
Conseil ontarien des affaires collégiales

Herb Young,
Président sortant,
Collège Loyalist

Membres de l'équipe de travail 2

Hugh Armstrong,
Vice-doyen, Études générales,
Collège Centennial

André Bekerman,
Négociateur principal,
Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

Gordon Betcherman,
Directeur de projets reliés à l'emploi,
Conseil économique du Canada

Kris Gataveckas,
Vice-présidente à l'élaboration,
Collège Humber

John Huot,
Président, Syndicat des professeurs, Section 562,
Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, et Professeur, Collège Humber

Louis Lizotte,
Analyste principal, Section des services en français,
Ministère des Collèges et Universités

Hugh Mackenzie,
Directeur de la recherche,
Métallurgistes unis d'Amérique

Janet Mason,
Chef de service,
Direction des politiques et de la planification,
Ministère de la Formation professionnelle

Riel Miller, (agent d'administration),
Directeur, politiques et recherches,
Conseil ontarien des affaires collégiales

Milton Orris,
Doyen, Département d'éducation permanente,
Institut polytechnique Ryerson

Jacqueline Robertson,
Directrice, Section des services,
La Cité collégiale

Tayce Wakefield,
Chef du personnel des relations gouvernementales,
General Motors du Canada Ltée

David Wolfe,
Professeur agrégé, Département des sciences politiques,
Université de Toronto

Robert Arn,
Président,
Educational Software Products, Inc.

Jim Bennett,
Vice-président et directeur général,
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Sandford Borins,
Professeur, École d'administration
Université York

Sam Gindin,
Adjoint principal du président,
Travailleurs canadiens de l'automobile

Steve Krar,
Expert-conseil,
Kelmar Associates

Mike Lyons,
Président,
Impact Labour Representatives

Lorna Marsden, (présidente),
Professeure de sociologie, Université de Toronto,
et Sénatrice, Toronto-Taddle Creek

Ron McGinley,
Direction de la démographie et de l'économie sociale,
Ministère du Trésor et de l'Économie

Neil Nelson,
Conseiller en gestion et président sortant,
Ontario Society for Training and Development

Gary Polonsky,
Président,
Collège Durham

Susie Vallance,
Agente en matière d'équité d'emploi,
Collège Seneca

Peter Warrian,
Directeur exécutif,
Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie

Membre sortant :
Pierre LeBlanc
Analyste principal, Section des services en français,
Ministère des Collèges et Universités

Membres de l'équipe de travail 3

Francie Aspinall, (agente d'administration),
Professeure,
Département d'anglais,
Collège Centennial

Carol Brooks,
Vice-présidente,
Commission de révision de l'aide sociale,
Ministère des Services sociaux et communautaires

Ruth Gates, (présidente)
Vice-présidente,
Services communautaires,
Collège Fanshawe

Sharon Goldberg,
Chef du service d'éducation permanente,
Collège Sir Sandford Fleming

Wilson Head,
Président sortant,
Urban Alliance for Race Relations, et
professeur retraité, Université York

Maureen Hynes,
Coordonnatrice,
Service des relations multiculturelles,
Collège George Brown

Carolle C.-Laflamme,
Agente de développement régional,
Direction Jeunesse

Jill Morgan,
Négociatrice, Syndicat des employés de la
fonction publique de l'Ontario, et
Conseillère à l'emploi, Programme L'Avenir
Collège St. Clair

Bev Turner,
Vice-présidente des programmes d'accès,
Collège Durham

Philomen Wright,
Membre,
Commission de révision des loyers de l'Ontario, et
membre sortante, Conseil ontarien des affaires collégiales

Bernice Bell,
Professeure,
Programme de formation professionnelle,
Collège Seneca

Gordon Cressy,
Vice-président,
Développement et Relations interuniversitaires,
Université de Toronto

Louise Eaton,
Coordonnatrice en matière de besoins spéciaux,
Collège Cambrian

Jim Griffis,
Membre,
Conseil ontarien des affaires collégiales

Patty Holmes,
Vice-présidente sortante,
Canadian Association of Independent Living Centres

Jane Kirkwood,
Analyste principale,
Services opérationnels et commerciaux,
Ministère des Collèges et Universités

Valerie McGregor,
Directrice, Unité des services de consultation postsecondaire pour les autochtones

Dave Robertson,
Conseiller en matière de besoins spéciaux,
Collège Centennial,
Campus Warden Woods

Brenda Wall,
Directrice de projets,
Metro Labour Education Centre

Steve Zerebny,
Coordonnateur des programmes,
Direction de l'apprentissage,
Ministère de la Formation professionnelle

Membres de l'équipe de travail 4

George Allan,
Professeur,
Départements de mathématiques et d'instrumentation,
Collège Lambton

Maureen Dey,
Présidente,
Département d'anglais,
Collège Seneca

Harv Honsberger, (agent d'administration),
Directeur,
Développement des ressources humaines et didactiques,
Collège Sheridan

Jay Jackson,
Président de la section 245 du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario,
et Technologiste, arts visuels,
Collège Sheridan

Frank Lockington,
Coordonnateur,
Bureau de consultation en formation professionnelle de l'Ontario,
Collège Saint-Laurent

Keith McIntyre, (président),
Président,
Collège Mohawk

Norman Rowen,
Conseiller en recherche

Adam Sugden,
Coordonnateur du Programme d'ingénierie des pâtes et papiers,
Collège Sault

Helmut Zisser,
Directeur général,
Groupe des relations fédérales-provinciales,
Ministère de la Formation professionnelle

Terry Dance,
Doyenne,
Élaboration des programmes et des services d'accès,
Collège George Brown

Roy Giroux,
Vice-président,
Éducation et services aux professeurs,
Collège Humber

Garth Jackson,
Vice-président des affaires pédagogiques,
Collège George Brown

Bill Kuehnbaum,
Président de la section 655 du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario,
et Professeur, Collège Cambrian

Richard Marleau,
Professeur,
École commerciale,
Collège Canadore

Pat McNeil,
Gérant du «Beach Tree Cafe»,
Diplômé du collège Centennial et de l'Université York

Karen Shaw,
Directrice générale, Fondation Cambrian,
Collège Cambrian

Bill Summers,
Chef des Services des programmes,
Ministère des Collèges et Universités

Membre sortante :
Fran Lacey
Registraire,
Collège Algonquin

Membres de l'équipe de travail 5

Eileen Burrows,
Professeure,
Sciences de la santé,
Collège Centennial

Diane Chevalier,
Directrice intérimaire,
French-Media,
Collège Algonquin

Bill Conrod,
Vice-président,
Éducation permanente,
Collège Algonquin

Felicity Corelli,
Conseillère en recherche

Diane Crocker,
Agente des affaires universitaires,
Direction des relations avec les universités,
Ministère des Collèges et Universités

Susan Davey,
Directrice,
École secondaire Bickford Park

Brian Desbiens,
Président,
Collège Sir Sandford Fleming

Terence Grier,
Président,
Institut polytechnique Ryerson

Mark Larratt-Smith,
Sous-ministre adjoint,
Ministère de l'Éducation

Bert Martin,
Président,
Collège St. Clair

Ian McLellan,
Directeur,
Direction du développement communautaire,
Conseil de l'éducation de North York

Vicki Milligan,
Présidente,
Liaison avec les écoles secondaires,
Collège Seneca

Edward J. Monahan,
Directeur général,
Conseil des universités de l'Ontario

Desmond Morton,
Principal, Collège Erindale,
Université de Toronto

Penny Moss, (présidente),
Directrice générale,
Ontario Public School Boards Association

Starr Olsen, (agente d'administration),
Conseillère,
Perfectionnement professionnel,
Collège Humber

Jo Oppenheimer,
Conseillère en recherche,
Oppenheimer Research Associates

George Pedersen,
Président,
Université Western Ontario

Brenda Protheroe,
Principale superviseure, Éducation permanente,
Conseil de l'éducation, Ville de York

Peter Stokes,
Analyste,
Unité des services commerciaux,
Ministère des Collèges et Universités

Jim Turk,
Directeur de l'éducation,
Fédération du travail de l'Ontario

Scott Turner,
Doyen,
École des arts visuels,
Collège Sheridan

Membre sortant :
Barry Pervin
Conseiller principal en politiques,
Direction des politiques et de la planification,
Ministère de la Formation professionnelle

Membres de l'équipe 6

Alfred Abouchard,
Surintendant, Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton,
Président de l'Association multiculturelle francophone, et membre de la CEFO

Louise Eaton,
Représentante de l'équipe de travail 3

Carolle C.-Laflamme,
Représentante de l'équipe de travail 3

Richard Marleau,
Représentant de l'équipe de travail 4

Maurice Perrier, (président du comité)
Professeur, Collège Northern, et Membre de la CEFO

Jacqueline Robertson,
Représentante de l'équipe de travail 2

Diane Chevalier,
Représentante de l'équipe de travail 5

Marc Godbout,
Représentant du Comité directeur

Andrée Lortie,
Présidente,
La Cité collégiale, et
Membre de la CEFO

Michel Parent
Représentant de l'équipe de travail 1

Lionel Poirier,
Coordonnateur général des affaires francophones,
Ministère des Collèges et Universités

Nicole Vigeant,
Chef de service, Services en français,
Ministère des Collèges et Universités



Coordonnateurs de Vision 2000

Les personnes suivantes étaient les coordonnateurs de Vision 2000 pour les collèges, c'est-à-dire qu'elles faisaient la liaison entre le secrétariat de recherche de Vision 2000 et les collèges. Leur fonction était d'encourager la participation des collèges au processus de révision et d'informer leurs collèges des progrès de l'étude. Le Comité directeur remercie sincèrement ces personnes qui ont consacré beaucoup de temps à Vision 2000 et l'ont fait bénéficier de leurs connaissances.

Collège Algonquin
Robin Dorrell,
Directeur,
Marketing et affaires publiques

Collège Canadore
Michael Manson,
Adjoint du président

Collège Conestoga
Larry Rechsteiner,
Directeur adjoint,
Planification à long terme

Collège Durham
Bonnie Ginter-Brown,
Présidente,
Programme des diplômes en soins infirmiers

Collège George Brown
Bob Struthers,
Doyen, Marketing et éducation permanente

Collège Cambrian
Linda Wilson,
Directrice des affaires publiques, et

Glenys Lafrance,
Adjointe du président

Collège Centennial
Margaret Kende,
Directrice générale,
Marketing et planification stratégique

Collège Confederation
Jean Bujold,
Responsable du marketing,
Relations communautaires, et

Robert Mitchelson,
Vice-président, Administration

Collège Fanshawe
Emily Marcoccia,
Chef des relations publiques

Collège Georgian
Fred Ruemper,
Professeur, École commerciale, et
Président, Conseil collégial

Collège Humber

Bev Walden,
Vice-doyenne, Planification, et

Michael Harper,
Doyen, Technologie

Collège Lambton

George Allan,
Professeur,
Département des mathématiques,instruments et contrôle

Collège Mohawk

Andy Tapajna,
Directeur, Planification collégiale

Collège Northern

Theresa Savord,
Adjointe administrative, Services aux étudiants, et

Phillipe Boissonneault,
Directeur, Campus Kapuskasing

Collège Seneca

Tony Tilly,
Doyen, Éducation permanente

Collège Sir Sandford Fleming

Paul Smith,
Directeur, Planification et perfectionnement du personnel, et

Margaret Dickson,
Directrice intérimaire, Planification et projets spéciaux

Collège Saint-Laurent

Robin Pepper,
Directeur des communications

La Cité collégiale

Lucien Courbin,
Adjoint du président

Collège Loyalist

Maureen Piercy,
Directrice,
Affaires communautaires

Collège Niagara

George Repar,
Directeur, Planification, Recherche et développement

Collège Sault

Penny Gardiner,
Présidente, Services d'études

Collège Sheridan

Lynne Mulder,
Doyenne, Sciences de la santé, et

Bob Bernhardt,
Ancien directeur, Planification

Collège St. Clair

Lynn Watts,
Directrice,
Planification et budget



Documents d'information de Vision 2000

Documents d'information rédigés pour l'équipe de travail 1

The Determinants of Enrolment Rates and Enrolments in Ontario Community Colleges
David K. Foot and Maia MacNiven

The College System — An Empirical Snapshot
Vision 2000

With the Future in Mind: An Environmental Scan
Vision 2000

Documents d'information rédigés pour l'équipe de travail 2

Choosing Equity and Prosperity: Access to College and the Ontario Economy
Pat Armstrong and Hugh Armstrong

Meeting the Competitive Challenge: Enhancing Applied Research in Ontario's Colleges
Sandford Borins and Shirley Holloway

Role of the Colleges in the Changing Economy — Report on Consultations
Audrey Gill

Toward a Highly Qualified Workforce: Improving the Terms of the Equity-Efficiency Trade-off
Rianne Mahon

Industrial Restructuring, Occupational Shifts and Skills: The Steel and Electronic Manufacturing Cases
Peter Warrian

New Technology and Education: A Challenge for the Colleges
David Wolfe

Documents d'information rédigés pour l'équipe de travail 3

Meeting the Needs of Diverse Learners: Submissions from Community Organizations and the Colleges
Francie Aspinall

Post Secondary Skills Training and Education for Senior Citizens
Bernice Bell

Special Needs Students: Toward the Year 2000
Elizabeth Thorsen

Ontario's Community Colleges: Values for the Year 2000
Susan Wismer

Towards the Year 2000: Communities within Colleges
Susan Wismer

Relevancy and Linkages: Colleges and Communities Working Together
Susan Wismer

Documents d'information rédigés pour l'équipe de travail 4

Alternative Delivery of Instruction in Post-Compulsory Education
George Allan

Access and Quality: Preparatory and Remedial Education in the Colleges
Terry Dance and Roy Giroux

Quality From an Instructional Perspective
Harv Honsberger

Tasks and Roles in Curriculum Development
Harv Honsberger

Themes and Implications: A Report on the Visions from the College System
Harv Honsberger

Expanding the Core: General Education, Generic Skills, and Core Curriculum in Ontario Community Colleges
Michael Park

Mini Scanning the Future
Irene Ross

Most Things to More People
Norman Rowen

Pressures for Change, Opportunities for Development
Norman Rowen

Towards a Self-Governing System: Some Aspects of Quality and Proposals for Change
Norman Rowen

Visions of Educational Technology in the Year 2000
John Taylor

Documents d'information rédigés pour l'équipe de travail 5

Summary of Submissions Received in Response to "An Invitation to Participate"
Felicity Corelli

College to University—An Analysis of Transfer Credit Policy and Practice
John Dennison

College-University Transfer Arrangements Existing in Ontario
Robert Alexander Marshall

Consultations on College-University Linkages
Craig McFadyen

The Relationship Between Schools and Colleges
Jo Oppenheimer

How Ontario's Colleges Might Respond to Pressures for the Provision of More Advanced Training
Michael Skolnik

Skilled and Educated: A Solution to Ontario's Urgent Need for More Polytechnic Programs
Stuart Smith

College Transfer Revisited: A Working Paper
Peter Stokes

Autres documents d'information rédigés pour Vision 2000

Perceptions of the Colleges of Applied Arts and Technology: Interviews with Cabinet Ministers and Other MPPs
Peter Adams, Charles Pascal and Mora Thompson

Colleges in and of their Communities: A Case Study of Sault College, Elliot Lake Campus
Hugh Armstrong and Peter Warrian

Vision Franco-Ontarienne de l'avenir des collèges (Franco-Ontarian Vision of the Future of Colleges)
Anne Gilbert

Models for Increased Private Sector Financing of Training and Labour Market Development
Craig McFadyen and Robert Alexander Marshall

Vision 2000 Alumni Focus Group Summary Report
Charles Pascal

A Framework for Reviewing the Mandate of Ontario's System of Colleges of Applied Arts and Technology
Vision 2000



Recommandations



Recommandation 1

Le gouvernement de l'Ontario et les collèges d'arts appliqués et de technologie devraient adopter pour les collèges le mandat suivant :

Préambule

L'éducation a un rôle essentiel à jouer dans l'essor d'un monde pacifique, offrant un environnement sain, équitable et économiquement viable. L'enseignement devrait aider à harmoniser les besoins individuels et collectifs, et à favoriser les initiatives personnelles et la bonne entente fondées sur le respect mutuel.

L'enseignement devrait permettre à chacun d'acquérir les compétences et les connaissances dont il a besoin pour s'adapter à son milieu et faire une contribution valable à la société. L'enseignement devrait offrir plus de débouchés aux étudiants, et leur permettre de s'épanouir. Il devrait également aider les apprenants à comprendre et assumer leurs responsabilités sociales et communautaires, et à respecter la culture et l'autodétermination de ceux dont la langue et les traditions diffèrent des leurs.

Le mandat des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario s'exprime comme suit :

Offrir une formation professionnelle de haute qualité qui rehausse la capacité des étudiants à s'instruire, raisonner clairement, penser logiquement, communiquer efficacement, appliquer leurs connaissances et participer à la vie de la société en tant que citoyens informés et productifs.

Rendre l'enseignement collégial aussi accessible que possible. L'accessibilité devrait comprendre les possibilités de réussir aussi bien que celles de s'inscrire, qui doivent être offertes de manière équitable.

Assumer, en tant que réseau, la responsabilité de garantir la qualité en révisant et normalisant les programmes à l'échelle du réseau.

Travailler ensemble et avec d'autres établissements éducatifs pour offrir aux étudiants la mobilité voulue et des possibilités de formation permanente.

Créer un réseau dynamique, axé sur les apprenants, en anticipant et en servant les divers besoins des étudiants à temps plein et à temps partiel, inscrits aux cours donnant droit ou non à des crédits.

Former des partenariats avec les collectivités regroupant les employeurs, les syndicats, les groupes communautaires et les paliers de gouvernement.

Inviter la collaboration d'intéressés à l'intérieur et à l'extérieur du réseau collégial au processus décisionnel.

Être des employeurs modèles dans la manière d'investir et de gérer le perfectionnement des ressources humaines, de faire preuve d'un souci d'équité, et de créer un environnement de travail positif, sain et compréhensif.



Recommandation 2

Dans tous les programmes menant à un titre collégial, il faudrait augmenter notablement les éléments formation générale et aptitudes génériques, de façon à assurer un équilibre des résultats des études entre ces éléments et les compétences professionnelles spécialisées.



Recommandation 3

Il faudrait instaurer la normalisation de tous les programmes menant à un titre collégial. Cette normalisation concernerait avant tout les résultats d'études que doivent obtenir les diplômés d'un programme.



Recommandation 4

Tous les programmes menant à un titre collégial doivent être soumis à une révision périodique à l'échelle du réseau aux fins de la sanction.



Recommandation 5

Il est recommandé d'établir un Conseil de normalisation des programmes et titres collégiaux (CSAC), en collaboration avec des intéressés internes et externes, avec pouvoir de décision dans les secteurs de la normalisation, de la révision et de la sanction des programmes.



Recommandation 6

Il devrait exister dans chaque collège :

- des politiques d'équité en matière d'éducation et des mesures précises pour les mettre en place et les contrôler;
- des politiques de relations entre les races et entre les ethnies dans le but de promouvoir la tolérance et la compréhension entre des peuples de races et de cultures différentes;
- des mécanismes pour veiller à ce que son personnel, ses conseils et ses comités représentent les différentes collectivités qu'il dessert; et
- des mécanismes dans le but de créer et de maintenir des partenariats efficaces avec des groupes communautaires particuliers et d'intervenir en leur faveur à propos de l'équité en matière d'éducation.



Recommandation 7

Le ministère des Collèges et Universités devrait exiger que le conseil d'administration de chaque collège présente dans son rapport annuel au ministère une section intitulée «Services aux collectivités», où il rendrait compte des mesures prises par le collège dans des domaines comme l'équité en matière d'instruction, les relations interraciales, l'équité d'emploi et les activités de prise de contact avec la communauté.



Recommandation 8

Le Conseil ontarien des affaires collégiales devrait élaborer des lignes directrices pour aider les collèges à mettre au point leurs politiques en matière d'éducation. Il devrait aussi rédiger et distribuer un rapport annuel sur les mesures prises par les collèges dans le cadre des services aux collectivités.


Recommandation 9

Chaque collège devrait, au besoin, évaluer le niveau d'alphabétisation et de calcul des personnes souhaitant s'inscrire à des programmes sanctionnés par un titre dans le but de les orienter convenablement. La nécessité d'évaluer une candidate ou un candidat en particulier devrait être laissée à la discrétion du collège.


Recommandation 10

Les collèges de l'Ontario devraient offrir des cours préparatoires conçus pour répondre aux besoins des personnes possédant un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et qui désireraient s'inscrire à des programmes sanctionnés par un titre. Ces cours pourraient être offerts en collaboration avec les conseils scolaires locaux.


Recommandation 11

Le ministère des Collèges et Universités devrait financer les cours préparatoires des collèges de la même manière qu'il finance leurs programmes d'études postsecondaires.


Recommandation 12

Le réseau collégial devrait demeurer l'un des principaux fournisseurs de services de formation de base des adultes.


Recommandation 13

Le gouvernement provincial devrait accepter la responsabilité de la coordination de la politique, de la planification et de l'augmentation du financement des programmes d'enseignement de base des adultes de l'Ontario.


Recommandation 14

Le Conseil ontarien des affaires collégiales devrait créer un groupe d'études ad hoc sur la formation payée à l'unité et dispensée par les collèges. Le groupe aiderait le ministre à définir des lignes de conduite susceptibles de favoriser le rôle des collèges pour lui permettre de répondre aux besoins de formation de la population active actuelle en conformité avec les objectifs de politique publique.


Recommandation 15

À compter de la convention collective actuelle, les parties à la convention devraient essayer de trouver des moyens de permettre aux collèges d'offrir plus facilement des activités payées à l'unité.


Recommandation 16

Chaque collège, en collaboration avec le corps professoral et le personnel, devrait élaborer des stratégies visant à établir des relations à long terme avec des clients locaux susceptibles d'avoir besoin de programmes d'activités payées à l'unité comme les employeurs et les syndicats.



Recommandation 17

Le gouvernement de l'Ontario devrait adopter le principe que les fonds publics, destinés à couvrir les coûts associés à la formation professionnelle, devraient être utilisés surtout pour administrer les programmes offerts par les établissements publics, notamment les collèges ou en collaboration avec ceux-ci.



Recommandation 18

Pour garantir la reddition de comptes, tout groupe provincial désigné pour coordonner la formation professionnelle devrait comprendre des représentants des employeurs, des syndicats et des éducateurs et rédiger un rapport semestriel rendu public qui :

- décrive les activités de formation qui reçoivent des fonds publics;
- explique l'affectation des fonds publics (y compris les fonds accordés à l'Ontario par le gouvernement fédéral) aux fournisseurs de services de formation, qu'il s'agisse de programmes du secteur public, du secteur privé, ou en collaboration;
- évalue l'efficacité de la formation, y compris le coût et la qualité; et
- identifie des besoins de formation non comblés ou qui exigent des investissements plus importants.



Recommandation 19

Afin de mieux répondre aux besoins des apprenants à temps partiel :

- chaque collège devrait offrir des possibilités d'apprentissage souples et variées, en ayant recours à diverses méthodes pédagogiques, en offrant des unités sur mesure, des cours à l'extérieur de ses locaux, un choix de dates de début et de fin des cours, et d'autres méthodes innovatrices pour dispenser les programmes nécessaires aux adultes qui étudient à temps partiel;
- chaque collège devrait former un comité consultatif sur l'enseignement à temps partiel; et
- le financement provincial et l'affectation interne des recettes du collège devraient tenir explicitement compte de la nature et de l'importance des programmes et services dont les apprenants à temps partiel ont besoin.



Recommandation 20

La province doit établir le réseau d'évaluation de l'acquis antérieur proposé par le Groupe d'étude sur l'accès aux professions et aux métiers en Ontario en permettant de façon expresse aux collèges de l'Ontario de participer à la planification, à la mise en oeuvre et au fonctionnement de ce système.



Recommandation 21

Le ministère de l'Éducation, peut-être par l'intermédiaire du Conseil ontarien sur la formation du personnel enseignant qui a été récemment fondé, doit assurer que tous les programmes de formation des enseignants (aussi bien avant leur entrée en fonction qu'après) comprennent des éléments qui leur donnent une connaissance approfondie des services pédagogiques offerts par les collèges. En particulier, l'information sur les collèges doit être un élément explicite de la formation professionnelle des orienteurs, des enseignants et des directeurs d'écoles.



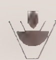
Recommandation 22

Il serait souhaitable que le ministère de l'Éducation et celui des Collèges et Universités fondent ensemble un conseil de coordination provincial des écoles et des collèges composé de représentants de tous les groupes d'intéressés des réseaux secondaire et collégial, pour consolider les liens entre les écoles et les collèges et promouvoir les initiatives à l'échelon local.



Recommandation 23

Il serait souhaitable que le ministre des Collèges et Universités améliore les possibilités offertes aux étudiants de passer du secteur collégial au secteur universitaire et vice-versa, tout en maintenant la distinction entre chaque secteur.



Recommandation 24

Il serait souhaitable que le réseau collégial élabore des programmes globaux de formation avancée, sur une base sélective, pour répondre aux besoins des étudiants. Il faudrait octroyer aux diplômés de ces programmes un titre exclusif, supérieur au diplôme.



Recommandation 25

Il serait souhaitable que le gouvernement fonde un institut provincial de formation avancée «sans murs» afin de :

- favoriser l'élaboration et la coordination d'ententes entre les collèges et les universités sur la combinaison des études collégiales et universitaires;
- offrir des programmes combinés collégiaux et universitaires débouchant sur un grade, dans le cadre desquels les collèges et les universités seraient chargés de fournir l'enseignement; et
- recommander, au besoin, au Conseil de normalisation des programmes de titres collégiaux la création de programmes collégiaux de formation avancée offrant un titre exclusif supérieur au diplôme.



Recommandation 26

Il serait souhaitable que l'institut conclue une entente officielle d'association avec une ou plusieurs universités ontariennes, afin que les universités associées puissent octroyer leurs grades aux personnes qui ont suivi les programmes offerts sous les auspices de l'institut.



Recommandation 27

Si on ne peut en arriver à une entente d'association avec une ou plusieurs universités dans une période de 18 mois, il serait souhaitable que la province accorde à l'institut lui-même le pouvoir de décerner des grades.



Recommandation 28

Le Conseil ontarien des affaires collégiales doit former un comité de planification stratégique du réseau collégial. Ce comité permanent serait chargé de ce qui suit :

- entreprendre des recherches sur les compromis qualité - accès - financement que doivent résoudre les collèges de l'Ontario;
- diffuser les analyses et les renseignements à travers le réseau collégial; et
- recommander au ministère des Collèges et Universités des stratégies permettant de résoudre le problème des rapports qualité, accès et financement.



Recommandation 29

Le ministère des Collèges et Universités doit étudier la structure de ses subventions aux collèges de manière à fournir un mécanisme de financement qui :

- prenne explicitement en considération l'accessibilité et la qualité;
- réduise la concurrence contreproductive des effectifs entre les collèges;
- assure une plus grande régularité de financement à chaque collège en amortissant les effets du changement d'effectifs sur les subventions d'un collège; et
- continue d'être prévisible et de promouvoir l'efficacité tout en renforçant l'obligation redditionnelle dont s'assortit l'utilisation des ressources publiques.



Recommandation 30

Le gouvernement ontarien devrait mettre sur pied un mécanisme mieux coordonné et permettant une plus grande participation des intéressés pour élaborer ses politiques, ses initiatives et ses mesures de financement concernant la formation professionnelle dispensée par les collèges.



Recommandation 31

Le gouvernement devrait mener une étude, englobant les secteurs collégiaux et universitaires, pour évaluer l'impact qu'aurait un changement de politiques en ce qui concerne les frais de scolarité et l'aide aux étudiants sur l'accès et les recettes des établissements.



Recommandation 32

Le Conseil ontarien des affaires collégiales, par le biais de son comité de planification stratégique, doit mettre au point et recommander un mécanisme ayant pour objet de coordonner, entre les collèges, les renseignements et les plans appropriés pour le partage des ressources spécialisées.



Recommandation 33

Il faudrait que chaque conseil d'administration collégial renforce les principaux objectifs de Vision 2000 au moyen d'une planification de ses ressources humaines, en adoptant, entre autres, les mesures suivantes :

- fixer un objectif budgétaire précis en vue d'accroître la part des fonds réservés destinés au perfectionnement des ressources humaines (PRH);
- inclure une section sur le PRH dans son rapport annuel au ministère, résumant les progrès accomplis par le collège dans le développement et l'application des politiques et pratiques du PRH en fonction des objectifs du nouveau mandat; et
- élaborer des lignes de conduite (s'ajoutant aux politiques actuelles touchant les congés de formation professionnelle) offrant régulièrement des encouragements et des possibilités d'expérience de travail à l'extérieur, d'échanges d'emploi ou d'activités à l'étranger aux professeurs, au personnel de soutien et aux administrateurs.



Recommandation 34

Le gouvernement ontarien devrait collaborer avec tous les intéressés des collèges pour établir et créer :

- **un fonds permanent de perfectionnement professionnel pour soutenir et développer les activités de perfectionnement professionnel du projet PRH dans la troisième décennie; et**
- **un groupe de travail sur le perfectionnement pédagogique, pour aider les collèges à élaborer des nouveaux modes d'enseignement et des programmes pédagogiques axés sur l'apprenant.**



Recommandation 35

Le ministère des Collèges et Universités devrait fournir un financement adéquat pour permettre à une université ontarienne (ou plusieurs, organisées en consortium) de mettre au point des programmes au niveau des cycles supérieurs pour le personnel des collèges communautaires.



Recommandation 36

Les collèges devraient chercher à encourager positivement la recherche appliquée, de manière à rehausser le rôle primordial que jouent les collèges dans l'enseignement.



Recommandation 37

Chaque collège devrait essayer des méthodes d'évaluation réciproque de la performance, qui soient de nature formative pour tous les employés. La mise au point elle-même de ces méthodes devrait se faire en collaboration.



Recommandation 38

Le conseil d'administration de chaque collège doit continuer à consolider ses capacités de planification stratégique particulièrement à l'égard de la qualité, de l'accès et du financement, et à collaborer avec une grande variété d'intéressés pour répondre aux besoins des étudiants.



Recommandation 39

Le Conseil ontarien des affaires collégiales doit mener une étude pratique des responsabilités des conseils en matière de nomination en faisant appel à un organisme indépendant.



Recommandation 40

Le ministre des Collèges et Universités devrait créer un comité de mise en oeuvre de Vision 2000, chargé de coordonner l'évaluation et l'élaboration de plans détaillés pour la mise en oeuvre des recommandations de Vision 2000. Ce comité devrait englober tous les principaux groupes à l'intérieur et à l'extérieur des collèges, qui ont participé à l'enquête de Vision 2000.